Backgrounder

BP-163E

ENVIRONMENT, PARLIAMENT AND GOVERNMENT IN CANADA

JEAN-PIERRE AMYOT
Science and Technology Division

1 September 1987

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

88-04069/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their respective fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Cat. No. YM32-2-163E

ISBN 0-660-12676-1

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TABLE OF CONTENTS

Page

INTRODUCTION 1

ACTIVITIES AND ACCOMPLISHMENTS OF CANADA'S PARLIAMENT 3

CONSTITUTIONAL, LEGISLATIVE AND REGULATORY PROVISIONS 7

SPECIFIC AREAS 13

A. Knowledge, Action and Reaction 13

B. Canada's International Activities 18

1. Information: a Key Component 18
2. Developing Countries 20
3. African Aid 22

C. Preserving Biological Resources and Their Diversity 23

D. The World Commission on Environment and Development 25

CONCLUSION 27

SELECTED REFERENCES 30

TRANSLATION

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ENVIRONMENT, PARLIAMENT AND GOVERNMENT IN CANADA

INTRODUCTION

The recent appearance of the expressions "quality of life" and "quality of the environment" reflect the emergence of a new social conscience. As never before, mankind is interested in preserving and protecting the natural environment. The concepts of globalization of the environment, integration of knowledge, and ecological point of view indicate the emergence of a new perception in dealing with the environmental challenges facing us in the closing years of this century.

The United Nations Conference on the Environment, held in Stockholm in 1972, provided a forum for voicing the fears that first emerged in the 1960s. This international meeting led to the creation of the United Nations Environment Program (UNEP) to encourage member countries to work toward more rational development of their resources. However, although UNEP often took very firm action, it never became the powerful world force some had hoped. It is generally acknowledged that whenever political and economic interests become an immediate concern, governments are often reluctant to yield power to an international organization.

Since UNEP was founded, the pressure exerted by groups working for a quality environment has unquestionably accelerated the process of changing the law to protect the environment. The new awareness of the physical limitations on resources and the tragic consequences of their uncontrolled exploitation has fostered the development of new attitudes and techniques that will determine the quality of tomorrow's environment. In Canada, as in many other countries, closer interaction between the public, political authorities and the scientific community have

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

made possible the introduction of innovative mechanisms designed to protect the environment from destructive development. To this end, a federal Department of the Environment was created in June 1971. Today, this department is responsible for enforcement of 16 federal acts within its jurisdiction and for certain areas specified in acts under the jurisdiction of other departments or agencies.

Pollution, erosion and acidification are common terms today, and it is essential that we have complete and accurate information when making any practical decision aimed at reducing the adverse effects of these scourges. More than ever, parliamentarians the world over must take up the challenge of integrating a vast range of information to draft environmental legislation whose scope will take into account social and economic aspects.

With this in mind, the Inter-Parliamentary Conference on Environment held in Nairobi, Kenya, in November and December 1984 brought together 168 delegates from 46 countries for workshops on major themes such as the atmosphere, oceans, deforestation, preservation of biological resources, desertification, soil erosion, non-destructive development, legislation and incentive measures intended to protect the environment. The Conference adopted more than 50 recommendations aimed at implementing programs and legislative measures at the regional, national and international levels, while emphasizing follow-up on these recommendations.(1)

This study reviews some of the measures taken by the Government of Canada since the Nairobi Conference to ensure ordered development of the environment. Following an overview of Parliament's activities and accomplishments and of relevant constitutional and legislative measures, the study examines specific areas with an important environmental role. Some comments from the recent impressive report of the World Commission on Environment and Development are also discussed.

---

(1) Canadian Group, Inter-Parliamentary Union, Report of the Inter-Parliamentary Conference on Environment, Nairobi, 26 November to 1 December 1984, Ottawa, n.d., p. 1-3.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

ACTIVITIES AND ACCOMPLISHMENTS OF CANADA'S PARLIAMENT

In addition to the opportunity for Canadian parliamentarians to take part in debates in the House and the Senate, committees provide additional scope for them to play an active role in examining issues of public interest. Aside from the Committee of the Whole, which is composed of the entire House of Commons, there are five different types of committees to which MPs can belong: standing committees, sub-committees, special committees, joint committees (comprised of Members of the House of Commons and Senators) and legislative committees.

At present, no one standing committee of the House of Commons deals exclusively with environmental issues, but some committees, such as the Agriculture Committee, the Energy, Mines and Resources Committee, the Fisheries and Oceans Committee and the Health and Welfare Committee, given the nature of their concerns, may be asked to examine bills, estimates and other matters in this area.

The Provisional Standing Orders adopted on 24 February 1986 by the House of Commons resulted in the creation of a Standing Committee on Environment and Forestry. As its name indicates, this committee should spend a good part of its time studying environmental issues. In June 1986, it tabled its first report, entitled Forest Resources and Industries in Eastern Canada.(2) In addition to formulating 27 recommendations for the House's consideration, the report examines many problems (deforestation, insect infestations, acid rain) currently threatening the forest resources in Eastern Canada. In February, March and April 1987, the Committee gave special attention to the problem of storage and disposal of highly radio-active nuclear waste. After hearing nine witness groups and visiting Atomic Energy of Canada Limited's Whiteshell Nuclear Research Establishment and Underground Research Laboratory at Pinawa, Manitoba, the

---

(2) House of Commons, Standing Committee on Environment and Forestry (Lorne Greenaway, Chairman), Forest Resources and Industries in Eastern Canada, Ottawa, June 1986, 108 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Committee will work to draft recommendations and table its report when Parliament resumes sitting in the fall.

Some Senate committees, namely the Agriculture and Forestry Committee, the Fisheries Committee and the Energy and Natural Resources Committee, also focus their attention on environmental issues. In June 1984, the Standing Senate Committee on Agriculture, Fisheries and Forestry (which has since been divided into two separate committees) released a major report on soil conservation in Canada. Entitled Soil at Risk,(3) the Senate report attracted a great deal of interest both in Canada and abroad.

Pursuant to an Order of Reference in the House of Commons, a special committee of parliamentarians was created on 4 June 1985 to hold public hearings and hear testimony on all aspects of the acid rain issue. This committee grew out of the former Sub-committee on Acid Rain, which reported to the Standing Committee on Fisheries and Forestry. The Sub-committee's accomplishments included the release of two important reports, Still Waters(4) and Time Lost.(5)

As well, a Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Canada's International Relations tabled, in June 1986, an impressive report entitled Independence and Internationalism.(6) Besides submitting a substantial recommendation on safety measures relating to nuclear power, the Committee recommended that:

> the government of Canada investigate the possibility of bringing the United Nations Environment Program (UNEP) into the mainstream of regularly funded UN specialized agencies and, in general, do everything possible to enhance the effectiveness of UNEP. The government should also continue to take the lead internationally in arousing concern about deterioration in the

---

(3) Senate, Standing Committee on Agriculture, Fisheries and Forestry (H.O. Sparrow, Chairman), Soil at Risk, Ottawa, June 1984, 129 p.

(4) House of Commons, Sub-committee on Acid Rain (Ronald Irwin, Chairman), Still Waters, Ottawa, 1981, 150 p.

(5) House of Commons, Sub-committee on Acid Rain (Ronald Irwin, Chairman), Time Lost, Ottawa, 1984, 71 p.

(6) Senate and House of Commons, Special Joint Committee on Canada's International Relations (Jean-Maurice Simar and Tom Hockin, Joint Chairmen), Independence and Internationalism, Ottawa, June 1986, 196 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

environment and cooperate with other like-minded states in pressing for preventive and remedial action.(7)

Lastly, it should be mentioned that the House can refer draft legislation for consideration to legislative committees specially set up for this purpose. Following is a list of bills tabled in 1986 which deal with environmental concerns, with the dates on which the legislative committees directed to study these bills were created:

- Bill C-257: Conservation, Export and Diversion of Water Resources (15 January 1986);
- Bill C-266: Quality of Drinking Water in Canada (13 March 1986);
- Bill C-276: Quality of Drinking Water in Canada (13 March 1986);
- Bill C-279: Arctic Waters Pollution Prevention (13 March 1986).

Thus far, not one of these Private Members' bills has progressed to second reading in the House. Moreover, with the end of the 1st session of the 33rd Parliament during the summer of 1986, the study of the bills was cancelled until they might be reintroduced to the House during the debates of a subsequent session of Parliament. Preservation and improvement of the quality of drinking water were again addressed in Bill C-224, tabled on 15 October 1986, but no legislative committee has been created to study this bill.

MPs are greatly concerned about water-related issues, largely because of the recent findings of the Inquiry on Federal Water Policy. Created in January 1984 pursuant to section 26 of the Canada Water Act, the Inquiry was composed of MPs appointed by the Minister of the Environment. After holding numerous public hearings across the country, the Inquiry tabled its final report, Currents of Change,(8) in September 1985. This report examined the extent and distribution of Canada's water resources, the growing demand for water, emerging pollution problems and the relevance of federal water policies and programs. Some 56 recommendations as well as several other proposals were put forward in an effort to

(7) Ibid., p. 44.

(8) Inquiry on Federal Water Policy (Peter H. Pearse, Chairman), Currents of Change, Ottawa, September 1985, 222 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

improve the government's ability to protect and manage Canada's water resources in light of increasingly numerous and pressing requirements.

On 5 November 1982, an Order in Council (P.C. 1982-3438) led to the establishment of the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada. The Commission was given a mandate to examine and report on the long-term economic opportunities, prospects and challenges of the Canadian federation and its regions and their impact on economic and government institutions and on the management of the country's economy. It published its report nearly three years later, on 5 September 1985.(9) The authors state that in the coming decades, an important consideration will be to integrate environmental decisions with economic decisions. In the opinion of the commissioners, economic development and the preservation and enhancement of a healthy environment and a sustainable resource base do not present any contradictions.(10) It should be noted that the Commission also had 72 studies carried out, the reports of which served as working documents. Two of these deal in particuler with the environment: Consumer Protection, Environmental Law, and Corporate Power(11) and Canada's Resource Industries.(12)

It should also be noted that in September 1984, a Ministerial Task Force on Program Review was appointed. As part of its overall study, the Task Force was asked to undertake a review of the programs of the Minister of the Environment. A joint study team made up of both private and public sector experts and, notably, of provincial and

---

(9) Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada (Donald S. Macdonald, Chairman), Report, Ottawa, 1985, Vol. I, 385 p.; Vol. II, 827 p.; Vol. III, 699 p.

(10) Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, "Natural Resources and Environment", Information, Ottawa, 5 September 1985, p. 16.

(11) Ivan Bernier and Andrée Lajoie (Research Coordinators), Vol. 50 of the studies commissioned by the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986, 220 p.

(12) John Whalley (Research Coordinator), Vol. 14 of the studies commissioned by the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1986, 247 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

municipal government representatives, reviewed 33 programs related to environmental and heritage conservation and protection. The Study team presented its report in July 1985.(13) Subsequently, a second study team was appointed to determine whether changes were required to the structure of the federal government for the delivery of its environment quality mandate. This study team's report proposes a series of options for dealing with environmental issues and leading to an anticipatory and preventive approach in a national, cooperative mode.(14) The study teams' reports are the first step in the discussion process within Cabinet. They present concrete options and recommendations to the Ministerial Task Force.

Finally, as a sign of the times and in response to the latest trends, the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM) created the National Task Force on Environment and Economy in January 1987. The 17-member Task Force, consisting of provincial and federal ministers and corporate decision-makers, must develop a national action plan by the end of September 1987 to link economic development and environmental protection efforts.(15)

CONSTITUTIONAL, LEGISLATIVE AND REGULATORY PROVISIONS(16)

At the Inter-Parliamentary Conference on Environment held in Nairobi in 1984, it was recommended, among other things, that the protection and enhancement of the environment should be recognized as a constitutional objective by participating countries. In Canada, the

---

(13) Study Team Report to the Task Force on Program Review, Programs of the Minister of the Environment, Ottawa, July 1985, 346 p.

(14) Study Team Report of the Task Force on Program Review, Environmental Quality Strategic Review, Ottawa, February 1986, 170 p.

(15) National Task Force on Environment and Economy, Press Release, "National Environment Task Force Underway: Winnipeg Meet to Examine Environment, Economy Links", Winnipeg, 23 January 1987, 4 p.

(16) This section is largely excerpted from J.P. Amyot and D. Johansen, Progress Made by Canada in Implementing the Recommendations of the Inter-Parliamentary Conference on the Environment, a study prepared for the Inter-Parliamentary Union, Ottawa, Library of Parliament, 19 January 1987, p. 6-11.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Canadian Charter of Rights and Freedoms has been enacted as a key part of the Constitution Act, 1982,(17) which came into force on 17 April 1982. In the area of environmental law, section 7 of the Charter is potentially important since it provides that:

> Everyone has the right to life, liberty and security of the person and the right not to be deprived thereof except in accordance with the principles of fundamental justice.

It is therefore possible that rights to a clean and healthy environment could be asserted by citizens based on the section 7 "security of the person" guarantee. Section 1 of the Charter provides that rights and freedoms are guaranteed subject only "to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrated in a free and democratic society."

Since the Nairobi Conference, Canada has ratified several international agreements pertaining to the environment. The Protocol of the 1979 Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution on Long-Term Financing of the Co-operative Program Monitoring and Evaluation of the Long-Range Transmission of Air Pollutants in Europe (EMEP) was adopted on 28 August 1984 by the Executive body of the Convention. Canada signed the Protocol on 3 November 1984 and ratified it on 4 December 1985. The Protocol to the 1979 Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution on the Reduction of Sulfur Emission or Their Transboundary Fluxes by at Least 30% was adopted on 8 July 1985 by the Executive body of the Convention. Canada signed the Protocol on 9 July 1985 and ratified it on 4 December 1985. Finally, on 22 March 1985, Canada signed the Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer; on 4 June 1986, it was the first country to ratify the Convention, under which the 28 member nations agreed to protect health and the environment from adverse effects caused by a reduction in the ozone layer of the stratosphere. In September 1987, international talks will be held in Montreal to draft a protocol aimed at reducing the production of chlorofluorocarbons, which are the cause of this problem.

Canadian legislation and federal-provincial agreements were already in place prior to Canada's ratifying the above international

---

(17) Enacted as Schedule B to the Canada Act, 1982, (U.K.) 1982, c. 11.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

instruments. The commitments made as a result of domestic requirements in Canada for the protection of the environment extend beyond the requirements in the above agreements.

One of the recommendations resulting from the Nairobi conference was that each national Parliament consider holding a one-day meeting annually, at its convenience, to discuss environmental concerns. The Canadian Parliament to date has not decided to hold such a meeting. Nevertheless, the fact that several days of parliamentary debates in 1986 dealt with environmental issues attests to their increasing importance.

Other recommendations concerned features which should be incorporated in domestic environmental legislation. In this area, Canada does not have one general piece of national legislation covering all aspects of the issue. Instead, provisions are contained in a number of federal and provincial statutes. The reason for this is that Canada is a federation with legislative powers divided between the federal Parliament and the provincial legislatures, as set out in the Constitution Act, 1867. It was not foreseen in 1867 that environmental management would become a concern. Hence, powers that may be used for environmental protection are divided between the two levels of government. In general, both levels have a wide variety of powers that can be used to deal with environmental issues.

At the federal level, the following areas of jurisdiction appear to be the main support of federal environmental legislation: criminal law; seacoast and inland fisheries; navigation and shipping; taxation; regulation of trade and commerce; spending power; and the federal general power. At the provincial level, three areas of jurisdiction -- property and civil rights in the province, matters of a local or private nature in the province, and local works and undertakings -- appear ample to cover most problems that arise in the field of environmental law.

In some cases, Parliament has the exclusive power to legislate, while in others the power lies with the provinces; in yet other cases, Parliament and the provincial legislatures have concurrent jurisdiction. It must be borne in mind, of course, that where valid

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

federal and provincial legislation overlap, the provincial legislation is inapplicable to the extent that it is in direct conflict with the federal legislation.

In the area of air and water pollution control, for example, statutes have been enacted over the past number of years by the federal Parliament and by all the provincial legislatures. Two of the main federal statutes, the Clean Air Act(18) and the Canada Water Act(19) are designed partly to deal with the control of air or water pollution that is within the ambit of federal responsibility, and partly to provide a framework for cooperative federal-provincial air and water pollution control efforts. At the provincial level, some provinces include both air and water pollution in a general pollution control statute, while other provinces have separate air and water pollution statutes.

An example of a relevant provision in a federal statute is section 33(2) of the Fisheries Act.(20) This provision prohibits any person or corporation, from depositing or permitting the deposit of a "deleterious substance" in water frequented by fish or in any place under any conditions where such substance may enter such water. The term "deleterious substance" is exhaustively defined in the Act, which provides a penalty for anyone who violates the provision.

Canadian environmental policy recently achieved major strides with the tabling of three major bills. Bill C-39, entitled An Act to amend the Canada Shipping Act and to amend the Arctic Waters Pollution Prevention Act, the Maritime Code Act and the Oil and Gas Production and Conservation Act in consequence thereof, was passed by the House of Commons and the Senate and received Royal Assent on 26 March 1987. Among other things, this Act provides for the creation of a fund for pollution caused by ship-source oil.

On 11 December 1986, the federal Minister of the Environment tabled Bill C-30, which introduces sweeping reform of the National Parks Act. With the exception of a few amendments in 1974, the Act has not

---

(18) S.C. 1970-71-72, c. 47.

(19) R.S.C. 1970 (1st supplement), c. 5.

(20) R.S.C. 1970, c. F-14.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

been significantly altered since it was enacted in 1930. The 37 suggested amendments include very strict measures against poaching.(21) A legislative committee was created in January 1987 to study the bill.

On 18 December 1986, the Minister also tabled in the House a draft bill on environmental protection. When released for public comment, this text was the subject of many meetings across the country. These, and the 350 written briefs and submissions which the Minister received, resulted in specific recommendations for more than 100 changes. In addition, countless clarifications in the wording of the bill were possible because of suggestions by the public. The result was a substantial re-drafting of most of the bill.(22)

The new proposed Canadian Environmental Protection Act (CEPA) was tabled in the House on 27 June 1987. The purpose of this Bill C-74 is to ensure the full protection of the environment in federal legislation in Canada. The Act recognizes three overriding concerns: safeguarding the environment for its own sake, protecting it because of its direct link to human health and, finally, preventing the potentially harmful effects on health of some changes in the environment. In addition, biotechnology represents a completely new field that must be regulated under CEPA. Finally, in addition to mandatory assessment and testing of all new chemical products entering Canada, the bill provides for exhaustive assessment of existing chemical products.(23)(24)

The core of the Act is concerned with control and regulation of toxic substances during their full life cycle, namely, from research and development through production, transportation, use and storage, to ultimate disposal. The bill consolidates the environmental protection powers of the Clean Air Act, the Environmental Contaminants Act, the Canada Water Act, Part III, the Ocean Dumping Control Act, and the Department of the

---

(21) Environment Canada, Preserve and Protect: an Overview of Amendments to the National Parks Act, Ottawa, December 1986, 6 p.

(22) Environment Canada, Canadian Environmental Protection Act: Highlights and Steps to Implementation, Ottawa, Spring 1987, p. 5.

(23) Ibid., p. 1-3, 14-15.

(24) Health and Welfare Canada, Statement by the Honourable Jake Epp, Minister of Health and Welfare, Information, Ottawa, 26 June 1986, 2 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Environment Act, section 6(2). Serious violations of the Act's provisions may result in criminal prosecution with a maximum penalty of life imprisonment.

Revisions and new regulations will be required in accordance with the Citizens' Code of Regulatory Fairness which guarantees public consultation and participation.

Beyond the area of legislation, a technique that has received considerable attention in Canada at the federal level and in several provinces is the environmental assessment process. At the federal level, the Environmental and Assessment Review Process (EARP) was given policy approval by Cabinet on 20 December 1973 and later amended. Procedures to implement the Cabinet directive were developed initially by the Interdepartmental Committee on the Environment. The procedures were subsequently published as a guide, which has since been revised. The federal process and its procedure are completely non-statutory. Theprocess generally requires that, early in planning and before irrevocable decisions are made, federal government departments must fully consider the environmental and directly related social implications of their proposals. When potential implications are significant, the proposals are referred to the Minister of the Environment for public review. Each review is conducted by a specifically appointed panel that holds public hearings in communities which would be affected by the proposal. The panel reports to the Minister and recommendations may result in alterations to proposals or, on occasion, their abandonment or postponement. It should be noted that the federal government will soon release a working paper on the various options available for improving EARP. Among other things, the document will highlight the need to avoid the current overlap of public studies of federal government projects.(25)

An example of a major project reviewed by the Environmental Assessment Review Panel was the Lepreau II nuclear power station in New Brunswick. Public hearings were held in November 1984 to discuss the power station's environmental and social impacts. The EARP report, published in

---

(25) Environment Canada (1987), p. 15.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

May 1985, contained 39 recommendations aimed at minimizing damage to the environment.

A number of provinces also have environmental assessment processes in place. One of the most extensive is that under Ontario's Environmental Assessment Act.(26) As under the federal process, the Act provides, among other things, for public hearings on proposals subject to the environmental assessment procedure.

SPECIFIC AREAS

A. Knowledge, Action and Reaction

The most cursory examination of the present state of our planet's environment shows that all of the world's nations face threats to the stability of the biosphere. All must acknowledge and comprehend this sad reality. Mankind is dependent on his relationship with the environment whose quality affects his condition. It is an increasingly accepted fact that only through an adequate educational process will we succeed in mastering our shortcomings so as to achieve global solidarity in warding off the disasters threatening us all.

To this end, Environment Canada recently published a first report on the integrated evolution of environmental changes and their impact on the Canadian population. The State of the Environment Report for Canada,(27) prepared in cooperation with Statistics Canada, documents our environmental heritage and provides a benchmark by which to measure change, since it will be updated in future. This first document is complemented by the second edition of a statistical compendium(28) of

---

(26) R.S.O. 1980, c. 140.

(27) Environment Canada, State of the Environment Report for Canada, Ottawa, 1986, 263 p.

(28) Environment Canada, Human Activity and the Environment, Ottawa, 1986, 374 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

human activities in resource consumption, constructing and restructuring of landscapes, and waste production. It also focuses on the impact of these activities on soil, water, air, plants and animals.

The State of the Environment Report for Canada accurately describes trends and conditions present in this vast and diverse land. Furthermore, by using the stress-reaction concept, it is now possible to assess the extent to which human activities and natural factors influence environmental conditions. The stress-reaction concept makes it possible to establish a link between the effects of economic activity and environmental change. It is worth noting that Environment Canada has made available to the public an excellent free pamphlet summarizing the highlights of the report.(29) Moreover, Environment Canada and Statistics Canada have agreed to develop an environmental reporting system to keep Canadians fully informed about the state of their environment. One such report would focus on levels of contaminants in the environment and their effects. A national report on the state of the environment will be published every five years.(30)

Many Canadians believe that the quality of their environment is deteriorating. Of the issues that concern them, acid rain and toxic chemicals head the list. According to a survey conducted in 1985, more than 90% of Canadians believe that every major economic project should be proven environmentally sound before it can go ahead. Another public opinion poll showed that only 18% of Canadians are convinced most industries are doing enough to inform their employees and the public about the toxic substances they use or manufacture and about their potential hazards. Finally, two thirds of Canadians consider Canada's efforts to fight acid rain to be inadequate.(31)

---

(29) Environment Canada, Canada's Environment: an Overview, Ottawa, 1986, 20 p.

(30) Environment Canada, Joint News release,"Environment/Statistics Canada Join Forces to Monitor Environmental Changes", Ottawa, 29 June 1987, 2 p.

(31) Environment Canada, Canada's Environment: an Overview, Ottawa, 1986, p. 20.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The issues debated in the House of Commons increasingly reflect the serious concern of Canadians about their environment. As can be noted on reading the official transcripts of the House of Commons proceedings, there have been many stormy debates over how best to go about preserving and promoting a healthy, productive environment. During recent years, issues such as air pollution, the transportation of dangerous substances, disposal sites, the dumping of toxic chemicals into waterways and the use of chemical pesticides have forced the government to adopt pollution control and measures to protect natural resources and the environment.

The seven provinces of eastern Canada have reached an agreement calling for the reduction of sulphur dioxide (SO_2) emissions to achieve a total of 2.3 million tonnes by 1994. In March of 1985, Cabinet approved a policy to fight acid rain, along with an overall action plan. In addition to its commitment to reduce SO_2 emissions by 50% by 1994, Canada has adopted more stringent vehicle emission standards in an effort to cut nitrogen oxide emissions by 45% beginning in 1988. These emissions are a major contributing factor to acid rain.(32) In May 1987, the Government of Canada tabled a concept paper before the Bilateral Advisory and Consultative Group on Acid Rain. The paper, which outlines elements of a possible bilateral agreement, states that to be acceptable to Canada, such an accord must have definite targets and schedules for acid rain reduction. The Canadian objective is to reduce the flow of U.S. sulphur dioxide emissions into Canada to two million tonnes by 1994.(33)

Many measures have been taken recently to lessen the impact of toxic chemicals on the environment and health. Of particular note is the new federal regulation on lead in gasoline, which becomes effective on 1 January 1987: by the year 2000, it will cut lead emissions by 95% from the all-time high of 14,360 tonnes recorded in 1973. Environment Canada

---

(32) Environment Canada, Annual Report 1984-1985, Ottawa, 1986, p. 6.

(33) Environment Canada, Press Release, Meeting of the Canada-U.S. Working Group on an Acid Rain Accord, Ottawa, 30 July 1987, 2 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

also intends to phase out leaded gasoline completely by 31 December 1992.(34)

In addition, new provisions were recently introduced regarding the use and release of PCBs into the environment, establishment of the National Incinerator Testing and Evaluation Program, introduction of new regulations governing the transportation of chemicals, development of a plan of action regarding dioxins, and creation of a Steering Committee within the Canadian Council of Resource and Environment Ministers.

The acuteness of certain problems and the importance given to finding appropriate solutions is borne out by the new agreements concluded between the federal and provincial governments. For example, Canada and Ontario signed an agreement to fund research and the cleanup of the Great Lakes.(35) In an effort to establish a national water quality monitoring network, the provinces and territories were asked to negotiate agreements in this area with the federal government. Thus far, agreements have been concluded with Quebec (1984), British Columbia (1985) and Newfoundland (1986).(36)

Aside from the acid rain issue, which has led Canada and the U.S. to appoint special envoys to hammer out joint solutions, concern over the Great Lakes and Niagara River has prompted the two federal governments and the governments of Ontario and New York State to hold multilateral talks designed to find ways of reducing the amount of toxic chemicals in these bodies of water.(37) Development of a toxic substance management plan for the Niagara River recently led to the signing of an agreement between the parties involved. The statement of intent making the management plan official commits the participants to reducing the quantity of

---

(34) Environment Canada, Press Release, "Good News About Air Pollution", 31 July 1986, 3 p.

(35) Environment Canada, Joint News Release, "Canada and Ontario sign renewed Great Lakes Agreement", 6 March 1986, 2 p.

(36) Environment Canada, Joint News Release, "Canada-Newfoundland Water Quality Monitoring Agreement Signed", 29 April 1986, 2 p.

(37) Environment Canada, Joint News Release on the Cleanup of the Niagara River, 14 May 1986, 3 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

persistent toxic substances dumped into both sides of the Niagara by 50% by 1996.(38)

As far as marine environmental quality protection is concerned, Canada has passed laws to safeguard the aquatic environment and marine life. In addition to the Fisheries Act,(39) which empowers Fisheries and Oceans Canada to protect fish stocks and their habitat, the Ocean Dumping Control Act (ODCA)(40) passed by the Canadian Parliament in 1975 reflects Canada's commitment to fulfilling its obligations under the London Dumping Convention (LDC) and its concern about marine environmental protection. Under the terms of the LDC and the ODCA, Canada is committed to taking steps to prevent marine pollution resulting from the dumping of wastes and to promote control of all sources of marine pollution. The chief provision of the ODCA stipulates that all dumping must be carried out in accordance with the terms and conditions of a permit. The legislation also prohibits the disposal of certain substances, unless certain special conditions (listed in Schedule I of the legislation) are met. The use of a certain number of other substances is restricted and their disposal at sea is closely regulated (Schedule II of the Act). It should be noted that of the 139 permits issued in 1984, 115 were for the dumping of dredged material.(41)

As a signatory to the Law of the Sea Convention, Canada is committed to meeting its obligations in the area of marine environmental quality: passing laws compatible with international standards; supporting regional international organizations; drafting new, more specific conventions; promoting scientific research into the marine environment; ensuring follow-up to and assessment of relevant activities and upholding the terms of the Convention. Indeed,

---

(38) Environment Canada, Joint News Release, "Environmental Heads Responsible for Niagara River Sign Clean-Up Accord", 4 February 1987, 2 p.

(39) R.S.C. 1970, c. F-14.

(40) S.C. 1975, c. 55.

(41) Environment Canada, Keeping the Ocean Clean: Ocean Dumping Control Act 1984-1985 Annual Report, Ottawa, 1986, 28 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

> Each obligation places new demands on Canada's domestic marine environmental mechanisms. For example, in April of 1985, when UNEP sponsored a multilateral Working Group meeting in Montreal to discuss guidelines for protecting the marine environment from land-based pollution, Canada acted as host and initiated and developed the technical documentation.
>
> As a result of the Canadian initiatives, the "Montreal Guidelines" were prepared and later approved by UNEP in Nairobi. They provide the framework within which governments can develop appropriate bilateral, regional and multilateral agreements, as well as a national legislation, to protect the marine environment against land-based pollution. They also give governments ground rules for control strategies based both on use and on environmental objectives.(42)

B. Canada's International Activities

1. Information: a Key Component

Canada is involved in many international organizations and programs designed to preserve, protect and develop the planet's resources. These include the United Nations Environment Program, the International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources and the International Association of Water Resources. Canada is also a signatory to a great many international conventions, including the Convention for the Protection of World Cultural and Natural Heritage, and has concluded a number of bilateral agreements with various countries calling for cooperation in the area of natural resource management.

During the months of May and June 1986, Canada played host to three major conferences on the environment. In turn, the World Commission on Environment and Development, the Conference on World Conservation Strategy and the Third Conference on the Future of the World

---

(42) Environment Canada, Survival in a Threatened World, Submission by the People of Canada to the World Commission on Environment and Development, Ottawa, May 1986, p. 19.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

stressed the interdependence of countries, in so far as maintaining the quality of their environment is concerned, as well as the importance of integrating environmental considerations into development policies. As the Canadian Minister of the Environment said in a Speech to the World Commission on Environment and Development, Canada is aware of the importance of speed and of preventive measures in this area. On this point, the Minister recommended that "the World Commission on Environment and Development suggest a process by which countries may continuously share global knowledge, policies and methods of working towards solutions."(43)

In light of this proposal, it is important to underscore Canada's efforts to respond to the challenges stemming from chemical pollution in the world. The international community has already recognized the need for exporting countries to alert importing nations to the impending shipment of substances that are either banned or severely restricted in the exporting country. Through such an exchange of information, importing countries would be in a position to make informed, timely decisions about regulating a particular chemical. As both an importer and exporter of chemicals, Canada would like to see such information and exchanges and participates in the work of several international organizations which are examining this issue. In April of 1984, the Department of External Affairs published a directive respecting the export of potentially hazardous foods, drugs, cosmetics, medical or radiation-emitting devices.

Internationally, the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) has taken a lead role in the area of export notification and information exchange. In April 1984, it passed a recommendation encouraging member countries to exchange information, taking into account a set of guiding principles. Canada supports the OECD recommendation. Therefore, it should ensure that sufficient legislative authority exists to guarantee that importing countries are provided with adequate notification of export products either banned or severely restricted in Canada in order to protect human health or the environment.

---

(43) Environment Canada, Notes for an Address by the Honourable Tom McMillan, Minister of the Environment, to the World Commission on Environment and Development, Ottawa, 26 May 1986, p. 16.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Steps are now under way to amend the Environmental Contaminants Act so as to allow the Department of the Environment to implement the recommendations of the OECD Council.(44)

2. Developing Countries

Several of the recommendations formulated at the Nairobi Inter-Parliamentary Conference on the Environment deal with the environmental problems facing developing countries. Issues such as desertification, soil erosion, deforestation and drinking water were the focus of much attention.

The majority of Canadian government international aid programs are administered by the Canadian International Development Agency (CIDA).(45) Since its creation in 1968, CIDA has focused a great deal of attention on issues affecting the environment and development through its bilateral programs (government to government), multilateral programs (aid to international organizations), special programs (aid to non-governmental and institutional organizations) and cooperative programs with the business community.

In recent years, CIDA has initiated a growing number of projects aimed at improving the environment through the conservation, protection and development of natural resources. For example, more than half of its forestry projects have an environment component, while most integrated rural development projects call for reforestation measures.

One of the priorities of CIDA's aid program is the enhancement of human resources. Other priorities are agriculture (including fisheries and forests) and energy. The aim of Canadian assistance to the agricultural sector is to increase agricultural production and food safety in Third World countries. Assistance takes many forms, chiefly training, the transfer of dry-land cultivation techniques, livestock management,

---

(44) Environment Canada, Proposals for Amendments to the Environmental Contaminants Act: Report of the Interdepartmental Working Group on Export Notifications Amendments, unpublished report of the Commercial Chemicals Branch, Ottawa, August 1984, 28 p.

(45) Canadian International Development Agency, "Environment", Development, Special Issue, Hull, June 1986, 50 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

research, disease and insect control, seed supply, grain storage, land and water development, including irrigation and drainage, and the processing and conservation of agricultural products.

More than 80% of fisheries aid is provided through CIDA's bilateral and special programs. Bilateral programs centre chiefly on resource management, aquaculture, processing, distribution, marketing and training. The emphasis is on small-scale fishing operations, a practice in keeping with the World Fisheries Charter adopted at the last International Conference on Fisheries Management which stressed the development of small fishing industries as the best way of improving the socio-economic situation of local communities.

The forestry sector component of the Canadian assistance program also meets environmental concerns. Of the 107 bilateral forestry development projects undertaken by CIDA up to 1984, 60% were geared to ensuring sustained production of forestry resources, while the remainder focused on the controlled development and use of forests. The aim of the majority of CIDA forestry projects is to resolve certain environmental problems, ranging from reforestation of the Sahel to the redevelopment of hydrographic basins in Asia and Latin America. A broad-based approach founded on a solid program is needed in order to counter forest productivity losses and soil degradation. This requirement prompted CIDA to review its forestry guidelines in 1983-1984 and as a result, a forestry strategy was drafted for the year 2000 with a view to helping developing countries manage their forest resources effectively, encouraging the controlled use of forests and creating new forest resources.

Canada also helps developing countries develop and utilize their water resources. Assistance is provided in the areas of waterworks development, resource management, development and maintenance of facilities, training, irrigation, supply and purification. CIDA attaches great importance to water development programs, since these are tied to agricultural, energy and human resource development, three areas of priority consideration.

Finally, it is important to note that CIDA is at present at work reviewing environment and development policy guidelines with a view to

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

increasing its ability to assess and contribute to environmentally sound projects.(46)

3. African Aid

In 1985, Canada developed a new program of bilateral assistance to countries of the Sahel. The program, which adopts a true interventionist strategy with one main objective, the re-establishment of the socio-economic balance of the Sahel, is designed to support countries in this region as they work toward renewed agricultural activity. The three areas of activity -- stabilization of the plant cover, restoration of the food balance, and energy development help increase food production, improve food supplies to the poorest, combat crop disease, ensure food self-sufficiency and balanced nutrition in rural regions and promote renewable energy resources.(47)

On 6 May 1986, the Minister of External Relations, Mrs. Monique Vézina, announced the launching of the Africa 2000 initiative, a series of commitments on the part of the Canadian government to meet the needs of African countries over the next 15 years. Africa 2000 has three main dimensions: partnership between the government and the private sector; reorientation of development assistance policies; and international cooperation. Over the next five years, $150 million will be made available for this initiative over and above the amounts allocated to Africa, bringing total funding for 1986-1987 alone to more than $900 million. Agriculture, reforestation and sound nutrition are the priorities of the development projects. CIDA hopes to undertake 2,000 small projects by the end of 1987.(48)

---

(46) Canadian International Development Agency, Environmental Assessment Framework: General Description, Hull, 1 May 1986, 15 p.

(47) Canadian International Development Agency, A Long-Term Solution for the Sahel: Canadian Bilateral Assistance, Hull, June 1985, 28 p.

(48) Canadian International Development Agency, Statement by the Honourable Monique Vézina, Minister for External Relations, on the occasion of the launching of the Africa 2000 initiative in the House of Commons, Ottawa, 6 May 1986, 6 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

At a special UN session on the critical economic situation in Africa, Mrs. Vézina proposed the creation of a multilateral mechanism (creation of the Africa 2000 Network under the direction of the United Nations Development Program) to make available funds and technical expertise to help African communities carry out projects of their own choosing to meet their needs in the areas of agriculture, forestry and food production. Canada will devote $20 million for five years to this new project. This initiative follows the announcement of a five-year moratorium on the repayment of development loans totalling $700 million to African countries.(49)

All of these Canadian government initiatives are in keeping with the recommendations formulated at the Nairobi Conference and contribute to the important fight against desertification, deforestation and soil erosion in developing countries.

C. Preserving Biological Resources and Their Diversity(50)

The World Conservation Strategy (WCS) represents a global consensus on the role of conservation in world development. Its purpose is to draw the attention of world leaders and decision-makers to the increasingly dangerous stresses being placed on the biosphere, and to convince them that both life itself and sustained economic prosperity depend on the biosphere and on the wise use of its resources. Three objectives are central to the WCS: maintaining essential ecological processes and life-support systems, preserving genetic diversity and ensuring sustainable utilization of species and ecosystems.

---

(49) Canadian International Development Agency, Statement by the Honourable Monique Vézina, Minister for External Relations of Canada, to the Special Session of the United Nations General Assembly on the Critical Economic Situation in Africa, New York, 27 May 1986, 6 p.

(50) D.F.W. Pollard and M.R. McKechnie, World Conservation Strategy-Canada: a Report on Achievements in Conservation, Ottawa, Environment Canada, May 1986, 61 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Canada has not yet developed its own unified national conservation strategy. However, a long-standing commitment to conservation has resulted in specific strategies and policies for certain natural resource sectors (fisheries, forests, agriculture, etc.) and in some cross-sectoral strategies at national and subnational levels. Some of these strategies were modelled on the three WCS objectives. Moreover, a number of initiatives have been taken by the provinces and territories. For example, in 1986 Quebec prepared a comprehensive statement providing a detailed account of the province's policies, programs and achievements within the framework of the WCS. Furthermore, in 1985 the Ontario government provided funds to the Conservation Council of Ontario to review provincial development and conservation policies and programs in light of WCS objectives and to make recommendations.

Canada does not yet have a national soil and water conservation body at the policy-making level. However, in its report Soil at Risk (1984), the Standing Senate Committee on Agriculture, Fisheries and Forestry pointed to the fact that such an organization was indeed needed. With respect to the country's northern regions, the Canadian government has established a framework for a comprehensive conservation policy and a strategy for its implementation. Furthermore, progress has been made in establishing a network of protected areas to preserve species and their habitats and unique and representative ecosystems. Other areas of national or international importance have also been officially recognized.

Other important conservation work has recently been undertaken. After doing the necessary research, the Wetlands Working Group of the Canada Committee on Ecological Land Classification developed and applied a national system of classification of wetlands. Inventories enable resource managers to assess and monitor changes in these lands and to develop strategies and policies. Moreover, the Wildlife Habitat Canada Foundation was established in 1984 as a private non-profit organization to preserve all types of wildlife habitat. The foundation provides expertise, planning and coordination to agencies working for wetland conservation and also carries out research and acquisition of wetlands. It should also

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

be mentioned that Environment Canada and the U.S. Fish and Wildlife Service have joined efforts to draft a North American Waterfowl Management Plan to conserve continental waterfowl populations and their wetland habitats from 1986 until the year 2000.

Another example of recent Canadian government initiatives in habitat conservation is the policy proposed in 1985 by Fisheries and Oceans Canada for management of the fish habitats which are vital to our country's fishery resources.(51) In the summer of 1987, Ottawa also hosted an international conference on wildlife trade when for the first time the General Meeting of the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) was held in North America. CITES regulates the international trade of more than 2,000 wild animal and plant species. In Canada, CITES regulations are administered by the Canadian Wildlife Service and enforced by Canada Customs under the Export and Import Permits Act.(52) Finally, a Canadian-U.S. agreement was signed in July 1987 to protect the Porcupine caribou herd. The accord reflects more than 10 years' work and covers the largest caribou herd in the world, numbering about 180,000 animals.(53)

D. The World Commission on Environment and Development

The World Commission on Environment and Development is an independent body created in 1983 to examine critical environment and development problems and to propose better ways and means for the world community to address them. In its resolution 38/161, the General Assembly of the United Nations welcomed the establishment of the Commission.

Chairperson Dr. Gro Harlem Brundtland (Prime Minister of Norway) and Vice Chairperson Dr. Mansour Khalid (former Sudanese Foreign

---

(51) Fisheries and Oceans Canada, Proposed Policy and Procedures for Fish Habitat Management, Ottawa, 31 May 1985, 29 p.

(52) Environment Canada, Press Release, "Canada Hosts Wildlife Trade Conference", Ottawa, 9 July 1987, 2 p.

(53) Government of Canada, Press Release, "Canada-U.S. Sign Agreement to Conserve Porcupine Caribou Herd", Ottawa, 17 July 1987, 2 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Affairs Minister) chose the other 20 members of the Commission from a wide range of political figures and leaders in the areas of environment and development from around the world. Canada is represented by Commissioner Maurice F. Strong (former Executive Co-ordinator of the United Nations Office for Emergency Operations in Africa), and Secretary-General and ex-officio commissioner Jim MacNeill.

In order to carry out its mandate, the Commission asked for the views and the support of governments, international and non-governmental organizations, and the business and scientific communities, as well as the public at large. Official meetings and public hearings were held on five continents: Jakarta (Indonesia), March 1985; Oslo (Norway), June 1985; Sao Paulo and Brasilia (Brazil), October and November 1985; Vancouver, Edmonton, Toronto, Ottawa, Halifax and Quebec City (Canada), May 1986; Harare (Zimbabwe), September 1986; Nairobi (Kenya), September 1986; Moscow (USSR), December 1986; Tokyo (Japan), February 1987.

Over 500 briefs, totalling more than 10,000 pages, were tabled with the Commission. In addition, to expand its information and expertise base, the Commission put together a group of special advisers whose role was to assist the Commission, and committees of expert consultants on three of the key issues: energy, industry and food security.

The final 383-page report was tabled by Dr. Brundtland in London, England, on 27 April 1987.(54) Through such bodies as the National Task Force on Environment and Economy, Canada is now preparing its response to the report, which received special attention in the House of Commons on 15 May 1987.(55) Members of the House clearly recognized the importance of supporting and promoting the spirit and recommendations of the report, and acknowledged that the concept of sustainable development favours a global approach with the focus on ecosystems at the regional, national and international levels.

---

(54) The World Commission on Environment and Development (Gro Harlem Brundtland, Chairperson), Our Common Future, London, April 1987, 383 p.

(55) House of Commons, Hansard, 2nd session, 33rd Parliament, Vol. 129, No. 122, 15 May 1987, p. 6152-6176.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Response to the report in the form of public debate and further briefs will be heard during a special debate to be held when the 42nd session of the United Nations meets in October of this year. To achieve the necessary shifts in attitudes, policies, and organizations, the Commission is urging the General Assembly of the United Nations to convert the report into a program of action for sustainable development. Stressing the urgent need for action, the commissioners conclude their report with a very clear statement:

> We are unanimous in our conviction that the security, well-being, and very survival of the planet depend on such changes, now.(56)

CONCLUSION

Canada's parliamentarians share with all Canadians a growing awareness of a fact we can no longer ignore: we are all dependent on and directly affected by the environment. In her address to the organizing session of the World Commission on Environment and Development, Chairperson Dr. Gro Harlem Brundtland rightly pointed out:

> The world is shrinking rapidly. We share a world economy; a world environment, which is the basis for the present and future world economy; and a stake in world development and a decent and dignified human condition of life. We must learn to think globally and in a long-term perspective. No single region or nation can isolate itself from the rest of the world. They share the responsibility for a common future.(57)

That future will be more secure when we are able to foresee problems and realize that our economy is not sustainable without a sound environment. It is both urgent and essential that we incorporate the environmental aspect into sectoral development policies and resource utilization. The maintenance and protection of a sound and diversified

---

(56) World Commission on Environment and Development (1987), p. 343.

(57) World Commission on Environment and Development, Information, Geneva, May 1984, p. 3.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

environment depends on consideration of the environment's capacity to accommodate our development projects and on vigilant updating of our mechanisms for monitoring and intervention. We have already begun to pay for our shortsightedness and negligence. We must now work hard to repair what we can and prevent any further damage. The concept of crimes against the environment must continue to gain acceptance.(58)

The preceding pages bear witness to the concrete efforts made to protect and preserve natural resources in Canada and abroad. It appears that what is now needed is a comprehensive program of conservation measures to capitalize on the progress already made. In Canada, the Minister of the Environment has admitted that with 24 federal departments and agencies administering 57 acts affecting the environment, and with another 97 provincial acts in this area, there is a tangled web of guidelines and regulations that serves no one, except perhaps polluters.(59)

In the same vein, it is perhaps fitting to quote from a major Environment Canada report on conservation, which outlines the challenge of the future in the following terms:

> As has been pointed out earlier, Canada does not have a national conservation strategy. A profusion of resource policies and strategies, a multiplicity of national and subnational policies and programmes, and the emergence of major cross-sectoral issues, some of them of international significance, suggest that a national strategy should be given consideration. The argument for such an undertaking is supported by Canada's leadership, often exemplary and unsolicited, in international affairs. Canada is deeply involved in international conservation activity, not only through sharing responsibilities for scientific research and technological information, but also through bilateral and multilateral assistance, and international conventions. We cannot convincingly recommend difficult yet rational courses of action for other nations without

---

(58) For additional information, see Law Reform Commission of Canada, Crimes Against the Environment, Working Paper 44, Ottawa, 1985, 75 p.

(59) Environment Canada, Notes for an Address by the Honourable Tom McMillan, P.C., M.P., Minister of the Environment, to the National Environmental Law Section of the Canadian Bar Association, Toronto, 26 January 1987, p. 1-2.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

> setting an example at home. Whether the World Conservation Strategy presents an acceptable model for a Canadian national strategy is a question for all to consider. Since a national strategy will of necessity embrace all elements of society, a decision on the next step should be subject to full public review and participation.(60)

Beyond any discussion of models of implementation, it can be argued that development is, more than ever, dependent on a massive social shift. This change, which will come regardless, must be channelled and directed toward a viable plan for human action. Through international bodies such as the Inter-Parliamentary Union,(61) parliamentarians the world over now have an opportunity and even a duty to work toward the establishment and implementation of an international code of environmental ethics. Canadians must support such a move and become the leaders in this field. However, this will only be possible to the extent that Canada can set an example and take the initiative in its own territory.

---

(60) Pollard and McKechnie (1986), p. 56.

(61) It should be noted that an ad hoc Committee to Survey the Progress Made in Implementing the Recommendations of the Inter-Parliamentary Conference of 1984 met at the United Nations Environment Program (UNEP) office in Nairobi from 23 to 25 February 1987. Canada was one of the 25 countries represented at that meeting. Following the meeting, the Canadian Group of the Inter-Parliamentary Union published an interesting report entitled Report on the Ad Hoc Committee to Survey the Progress Made in Implementing the Recommendations of the Inter-Parliamentary Conference on Environment.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

SELECTED REFERENCES

Canadian International Development Agency. Statement by the Honourable Monique Vézina, Minister for External relations, on the occasion of the launching of the Africa 2000 initiative in the House of Commons. Ottawa, 6 May 1986, 6 p.

Environment Canada. Human Activity and the Environment. Ottawa, 1986, 374 p.

Environment Canada. Notes for an Address by the Honourable Tom McMillan, Minister of the Environment, to the World Commission on Environment and Development. Ottawa, 26 May 1986, 23 p.

Environment Canada. State of the Environment Report for Canada. Ottawa, 1986, 263 p.

Environment Canada. Survival in a Threatened World. Submission by the People of Canada to the World Commission on Environment and Development. Ottawa, May 1986, 37 p.

House of Commons, Standing Committee on Environment and Forestry (Lorne Greenaway, Chairman). Forest Resources and Industries in Eastern Canada. Ottawa, June 1986, 108 p.

House of Commons, Sub-Committee on Acid Rain (Ronald Irwin, Chairman). Time Lost. Ottawa, 1984, 71 p.

Inquiry on Federal Water Policy (Peter H. Pearse, Chairman). Currents of Change. Ottawa, September 1985, 222 p.

Law Reform Commission of Canada. Crimes Against the Environment. Working Paper 44. Ottawa, 1985, 75 p.

Pollard, D.F.W. and M.R. McKechnie. World Conservation Strategy-Canada: a Report on Achievements in Conservation. Environment Canada, Ottawa, May 1986, 61 p.

World Commission on Environment and Development (Gro Harlem Brundtland, Chairperson). Our Common Future. London, April 1987, 383 p.

Étude générale

BP-163F

ENVIRONNEMENT, PARLEMENT ET GOUVERNEMENT AU CANADA

JEAN-PIERRE AMYOT
Division des sciences et de la technologie

Le 1er septembre 1987

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat YM32-2-163F

ISBN 0-660-92218-5

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU PARLEMENT CANADIEN	3
DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	9
DOMAINES PARTICULIERS	15
A. Connaissance, action et réaction	15
B. Activités internationales du Canada	21
1. L'information: un élément clé	21
2. Les pays en développement	23
3. L'aide au continent africain	26
C. Conservation des ressources biologiques et de leur diversité	27
D. Commission mondiale sur l'environnement et le développement	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	35

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

ENVIRONNEMENT, PARLEMENT ET GOUVERNEMENT AU CANADA

INTRODUCTION

L'apparition récente des expressions "qualité de vie" et "qualité de l'environnement" témoigne de l'émergence d'une nouvelle conscience sociale. Comme jamais auparavant, l'humanité s'intéresse à la préservation et à la protection du milieu environnant. Les concepts de globalisation de l'environnement, d'intégration des connaissances et de prospective écologique indiquent l'avènement d'un nouvel esprit de discernement face aux défis environnementaux qui se posent en cette fin de siècle.

Tenue à Stockholm en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a permis d'exprimer ouvertement les craintes que les années 60 avaient vu naître. Cette rencontre internationale a rendu possible la mise sur pied d'un Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin d'inciter les pays membres à rechercher un aménagement plus rationnel de leurs ressources. Toutefois, malgré une action souvent très positive, le PNUE n'est jamais devenu la puissante force mondiale dont certains avaient rêvé. En fait, il est généralement admis que dès que des intérêts politiques et économiques immédiats sont en jeu, les gouvernements montrent souvent des réticences à conférer de l'autorité à un organisme international.

Par ailleurs, depuis la création du PNUE, les pressions exercées par des groupes favorables à un environnement de qualité ont incontestablement accéléré le processus d'évolution du droit en faveur de l'environnement. La prise de conscience des limites matérielles des ressources et des conséquences tragiques de leur exploitation irraisonnée a

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

suscité le développement de nouveaux modes de pensée et d'action qui déterminent la qualité de l'environnement de demain. Au Canada, comme dans bien d'autres pays, des échanges plus étroits entre le public, les autorités politiques et le monde scientifique ont permis d'instaurer des mécanismes novateurs ayant pour objet de protéger l'environnement contre le développement destructeur. C'est dans cette perspective qu'un ministère fédéral de l'Environnement a été créé en juin 1971. Ce ministère est aujourd'hui chargé de faire appliquer seize lois fédérales relevant de sa compétence tout en assumant certaines responsabilités énoncées dans des lois relevant de la compétence d'autres ministères et organismes.

Les vocables de pollution, d'érosion et d'acidification sont maintenant devenus familiers, et il est essentiel de disposer d'informations exhaustives et éclairées au moment de prendre toute décision pratique visant à réduire les effets nocifs de ces fléaux. Les parlementaires du monde entier doivent donc, plus que jamais, relever le défi d'intégrer de multiples données en vue de formuler des mesures législatives en matière d'environnement dont la portée englobe des aspects sociaux et économiques.

C'est dans cet esprit que s'est tenue, en novembre et décembre 1984, la Conférence interparlementaire sur l'environnement de Nairobi, au Kenya. Regroupant 168 délégués de 46 pays, la Conférence a été marquée par des séances de travail portant sur des thèmes importants, dont l'atmosphère, les océans, le déboisement, la conservation des ressources biologiques, la désertification, les pertes de sol, le développement sans destruction, la législation et les mesures incitatives visant à assurer la protection de l'environnement. La Conférence a permis l'adoption de plus de 50 recommandations visant à mettre en oeuvre des programmes et des mesures législatives aux niveaux régional, national et international, tout en mettant l'accent sur le suivi de ces recommandations(1).

La présente étude passe en revue certaines des mesures que le gouvernement du Canada a prises, depuis la Conférence de Nairobi, en vue d'assurer un développement harmonieux de l'environnement. Après un

---

(1) Groupe canadien de l'Union interparlementaire, Rapport de la Conférence interparlementaire sur l'environnement, Nairobi, 26 novembre au 1er décembre 1984, Ottawa, s.d., p. 1-3.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

survol des activités et réalisations du Parlement du Canada et des mesures constitutionnelles et législatives pertinentes, elle traite de domaines particuliers ayant une dimension environnementale importante. De plus, on y réserve quelques commentaires à l'imposant rapport produit récemment par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU PARLEMENT CANADIEN

Outre la possibilité qu'ont les parlementaires canadiens de participer aux débats tenus dans l'enceinte des deux Chambres, les comités leur offrent l'occasion de prendre une part active à l'étude de sujets d'intérêt public. Mis à part le Comité plénier, qui n'est en fait que la Chambre elle-même, il existe cinq types de comités auxquels peuvent siéger les membres du Parlement: les comités permanents, les sous-comités, les comités spéciaux, les comités mixtes (composés de députés et de sénateurs) et les comités législatifs.

Il n'existe actuellement pas de comité permanent de la Chambre des communes qui s'occupe exclusivement des questions liées à l'environnement; cependant, certains comités, tels le Comité de l'agriculture, le Comité de l'énergie, des mines et des ressources, le Comité des pêches et des océans et le Comité de la santé nationale et du bien-être social, peuvent, de par la nature de leurs préoccupations, être appelés à examiner des projets de loi, des prévisions budgétaires et d'autres questions se rapportant à ce domaine.

Toutefois, les articles provisoires du Règlement, adoptés le 24 février 1986 par la Chambre des communes, ont conduit à la création d'un Comité permanent de l'environnement et des forêts. Comme l'indique son titre, ce comité devrait consacrer une bonne part de ses travaux à l'étude de sujets ayant trait à l'environnement. En juin 1986, le Comité a d'ailleurs déposé un premier rapport intitulé Ressources et industries

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

forestières de l'est du Canada(2). En plus de soumettre 27 recommandations à la Chambre, ce rapport fait état de nombreuses menaces (déforestation, épidémies d'insectes, précipitations acides) auxquelles sont actuellement soumises les ressources forestières du Canada oriental. Au cours des mois de février, mars et avril 1987, le Comité a accordé une attention particulière au problème de l'entreposage et de l'évacuation des déchets nucléaires hautement radioactifs. Après avoir entendu neuf groupes de témoins et visité l'Établissement de recherche nucléaire de Whiteshell et le Laboratoire de recherche souterrain de l'Énergie atomique du Canada Limitée, situé à Pinawa (Manitoba), le Comité tentera de formuler des recommandations et de déposer son rapport dès la reprise de ses travaux à l'automne.

Certains comités sénatoriaux, dont ceux de l'agriculture et des forêts, des pêches, et de l'énergie et des ressources naturelles, étudient aussi des sujets à dimension environnementale. Rappelons qu'en juin 1984, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts (qui a depuis lors été scindé en deux comités différents) a publié un important rapport sur la conservation des sols au Canada. Intitulé Nos sols dégradés(3), le rapport sénatorial a suscité un grand intérêt au pays, et même à l'étranger.

Par ailleurs, un comité spécial constitué de députés a été créé le 4 juin 1985 par un ordre de renvoi de la Chambre, afin de tenir des audiences et de recueillir des témoignages pour examiner tous les aspects des pluies acides. Il est à noter que ce comité est né des cendres de l'ancien Sous-comité sur les pluies acides, qui relevait du Comité permanent des pêches et des forêts. Le Sous-comité a d'ailleurs, au

---

(2) Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et des forêts (Lorne Greenaway, président), Ressources et industries forestières de l'est du Canada, Ottawa, juin 1986, 125 p.

(3) Sénat, Comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts (H.O. Sparrow, président), Nos sols dégradés, Ottawa, juin 1984, 143 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

chapitre des réalisations, déposé deux importants rapports, intitulés Les eaux sournoises(4) et Le temps perdu(5).

De plus, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations extérieures du Canada a déposé, en juin 1986, un imposant rapport intitulé Indépendance et Internationalisme(6). En plus d'avoir soumis une importante recommandation au sujet des mesures de sécurité relatives à l'énergie nucléaire, le Comité a recommandé que:

> Le gouvernement du Canada étudie la possibilité de faire du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) un organisme financé de la même façon que les autres organismes spécialisés de l'ONU et, d'une manière générale, qu'il tente par tous les moyens d'augmenter l'efficacité de cet organisme. Le gouvernement devrait également continuer à sensibiliser la communauté internationale à la détérioration de l'environnement et à collaborer avec les autres États qui reconnaissent la gravité du problème afin d'obtenir que des mesures correctives soient prises(7).

Rappelons enfin que la Chambre des communes peut confier l'étude de projets de loi à des comités législatifs spécialement créés à cet effet. À titre d'exemple, voici les sujets de projets de loi à caractère environnemental qui ont été déposés en 1986 ainsi que les dates de création des comités législatifs qui ont été chargés d'en faire l'étude:

- Projet de loi C-257: Conservation, exportation et dérivation des ressources en eau (15 janvier 1986).
- Projet de loi C-266: Qualité de l'eau potable au Canada (13 mars 1986).
- Projet de loi C-276: Qualité de l'eau potable au Canada (13 mars 1986).

---

(4) Chambre des communes, Sous-comité sur les pluies acides (Ronald Irwin, président), Les eaux sournoises, Ottawa, 1981, 158 p.

(5) Chambre des communes, Sous-comité sur les pluies acides (Ronald Irwin, président), Le temps perdu, Ottawa, 1984, 74 p.

(6) Sénat et Chambre des communes, Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada (Jean-Maurice Simard et Tom Hockin, coprésidents), Indépendance et Internationalisme, Ottawa, juin 1986, 210 p.

(7) Ibid., p. 46.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

- Projet de loi C-279: Prévention de la pollution des eaux arctiques (13 mars 1986).

Aucun de ces projets de loi d'initiative parlementaire n'a franchi le cap de la seconde lecture à la Chambre. Par ailleurs, avec la fin de la 1re session de la 33e législature au cours de l'été 1986, l'étude de ces projets de loi a été interrompue jusqu'à leur réintroduction éventuelle à la Chambre lors des débats d'une autre session. Ainsi, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau potable ont de nouveau fait l'objet d'un projet de loi (C-224) présenté le 15 octobre 1986, mais aucun comité législatif n'a été créé pour en faire l'étude.

Si le thème de l'eau attire tellement l'attention des membres du Parlement, cela tient en grande partie aux résultats des travaux récents du Comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux. Créé en janvier 1984 aux termes de l'article 26 de la Loi sur les ressources en eau du Canada, le comité a été constitué de membres désignés par le ministre de l'Environnement. Après avoir tenu de nombreuses audiences publiques à travers le pays, le Comité a présenté un rapport final intitulé Vers un renouveau(8). Ce rapport, publié en septembre 1985, examine l'importance et la répartition des ressources en eau du Canada, les demandes croissantes d'utilisation, les tendances en matière de pollution et la pertinence des politiques et des programmes fédéraux relatifs aux eaux. Quelque 56 recommandations et plusieurs autres propositions ont été soumises afin d'améliorer la capacité du gouvernement de protéger et de gérer les eaux du Canada, en tenant compte de besoins de plus en plus nombreux et pressants.

Par ailleurs, le 5 novembre 1982, un décret du conseil (C.P. 1982-3438) avait créé la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. La Commission était chargée d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis

---

(8) Comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux (Peter H. Pearse, président), Vers un renouveau, Ottawa, septembre 1985, 259 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, ainsi que sur leur incidence sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada. Elle a rendu public son rapport près de trois années après sa création, soit le 5 septembre 1985(9). Elle affirme que "dans les prochaines décennies, il importera d'intégrer les décisions portant sur l'environnement aux décisions économiques, car selon les commissaires, il n'y a pas de contradiction entre le développement économique d'une part, la préservation et l'amélioration d'un environnement sain et une base de ressources durables d'autre part(10)". À noter que la Commission a aussi commandé 72 travaux de recherche qui lui ont servi de documents de base, dont deux ont trait à l'environnement, soit La protection des consommateurs, le droit de l'environnement et le pouvoir des sociétés(11), ainsi que Le secteur primaire et la politique d'exportation de l'eau au Canada(12).

Soulignons en outre la création, en septembre 1984, d'un Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes du gouvernement fédéral. Dans le cadre de son mandat global, le Groupe de travail a demandé que l'on procède à l'examen des programmes du ministre de l'Environnement. À cette fin, un Groupe d'étude mixte, comprenant des

---

(9) Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Donald S. Macdonald, président), Rapport, Ottawa, 1985, vol. 1, 424 p.; vol. II, 912 p.; vol. III, 779 p.

(10) Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, "Les ressources naturelles et l'environnement", information, Ottawa, 5 septembre 1985, p. 16.

(11) Ivan Bernier et Andrée Lajoie (coordonnateurs de la recherche), vol. 50 des études commandées par la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, 257 p.

(12) John Whalley (coordonnateur de la recherche), vol. 14 des études commandées par la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, 281 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

spécialistes du secteur privé et du secteur public et, notamment, des représentants des gouvernements provinciaux et des municipalités, a effectué l'examen de 33 programmes portant sur des questions relatives à la conservation et à la protection de l'environnement et du patrimoine. Le Groupe d'étude a publié son rapport en juillet 1985(13). Depuis lors, un second Groupe d'étude a été créé afin de déterminer si la structure du gouvernement fédéral devrait être modifiée pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la qualité de l'environnement. En matière d'écologie, le rapport de ce Groupe d'étude propose une série d'options en vue de mettre en oeuvre une approche nationale fondée sur la collaboration, la prévision et la prévention(14). Les rapports des Groupes d'étude constituent le premier élément d'un processus de discussion au sein du Cabinet. Ils présentent des options définies et des recommandations au Groupe de travail ministériel.

Enfin, signe des temps et d'un courant très actuel, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) a créé, au mois de janvier 1987, un Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Constitué des ministres provinciaux et fédéral et de professionnels du secteur privé (17 membres), le Groupe de travail devra élaborer, d'ici la fin septembre 1987, un plan d'action national afin de promouvoir un développement économique en harmonie avec la protection de l'environnement(15).

---

(13) Rapport du Groupe d'étude au Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, Les programmes du ministre de l'Environnement, Ottawa, juillet 1985, 421 p.

(14) Rapport du Groupe d'étude au Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, Examen stratégique de la qualité environnementale, Ottawa, février 1986, 196 p.

(15) Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, "Le Groupe de travail national sur l'environnement se réunit à Winnipeg pour examiner les liens entre l'environnement et l'économie," communiqué, Winnipeg, 23 janvier 1987, 4 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES (16)

À la Conférence interparlementaire sur l'environnement tenue à Nairobi en 1984, il a été recommandé, entre autres, que les pays participants fassent de la protection et de la mise en valeur de l'environnement un objectif constitutionnel. Au Canada, la Charte canadienne des droits et libertés a été promulguée en tant que composante essentielle de la Loi constitutionnelle de 1982(17), qui est entrée en vigueur le 17 avril 1982. Au chapitre du droit de l'environnement, l'article 7 de la Charte recèle un potentiel important, puisqu'il prévoit que:

> Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Il est donc possible que des citoyens fassent valoir leurs droits à un environnement propre et sain et invoquent la "sécurité de la personne" garantie par l'article 7. L'article 1 de la Charte porte que les droits et libertés sont garantis uniquement "dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique".

Depuis la conférence de Nairobi, le Canada a ratifié plusieurs accords internationaux concernant l'environnement. L'exécutif de la Convention a adopté, le 28 août 1983, le protocole de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour le financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe. Le Canada a signé le protocole le 3 novembre 1984 et l'a ratifié le 4 décembre 1985. L'exécutif de la Convention a aussi adopté, le

---

(16) Cette section est en grande partie extraite du rapport suivant: J.P. Amyot et D. Johansen, Progrès effectués au Canada dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence interparlementaire sur l'environnement, étude préparée pour l'Union interparlementaire, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 19 janvier 1987, p. 7-12.

(17) Promulguée en tant qu'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada, (R.-U.) 1982, c. 11.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

8 juillet 1985, le protocole de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour une réduction d'au moins 30 p. 100 des émissions de soufre ou de leur débordement transfrontière. Le Canada a signé ce deuxième protocole le 9 juillet 1985 et l'a ratifié le 4 décembre 1985. Enfin, le 22 mars 1985, le Canada a signé la Convention de Vienne concernant la protection de la couche d'ozone; le 4 juin 1986, il a été le premier pays à ratifier cette Convention, par laquelle les 28 nations participantes se sont engagées à protéger la santé et l'environnement contre les effets nuisibles résultant de la diminution de la couche d'ozone de la stratosphère. Au cours du mois de septembre 1987, des négociations internationales auront lieu à Montréal en vue d'élaborer un protocole destiné à réduire la production des chlorofluorocarbones, qui seraient responsables de ce phénomène.

Le Canada avait déjà adopté des lois et conclu des ententes fédérales-provinciales avant de ratifier les accords internationaux susmentionnés, et les engagements qu'il avait déjà pris en matière de protection de l'environnement, et qui découlaient de besoins nationaux, allaient plus loin que les exigences contenues dans ces ententes.

Selon une des recommandations découlant de la conférence de Nairobi, chaque Parlement national devait envisager de réserver chaque année une journée, à une date qui lui conviendrait, à la discussion de questions environnementales. Le Parlement canadien n'a pas encore décidé de tenir une pareille séance. Néanmoins, les quelques jours de débat qu'il a consacrés aux questions écologiques en 1986 et 1987 témoignent de l'importance accrue accordée à ces questions.

D'autres recommandations portaient sur des aspects que devraient aborder les lois nationales sur l'environnement. Le Canada n'a pas adopté de loi globale couvrant tous les aspects de cette question; des mesures sont plutôt prévues dans diverses lois fédérales et provinciales. La raison en est que le Canada est une fédération dont les pouvoirs législatifs sont partagés, selon des modalités fixées par la Loi constitutionnelle de 1867, entre le Parlement fédéral et les Assemblées législatives des provinces. Toutefois, les législateurs n'ont pas pu prévoir, en 1867, que la gestion de l'environnement deviendrait un sujet de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

préoccupations. Par conséquent, les pouvoirs qui pourraient servir à protéger l'environnement sont répartis entre les deux paliers de gouvernement qui, en général, détiennent chacun une vaste gamme de pouvoirs susceptibles d'être utilisés pour légiférer sur les questions environnementales.

Les principaux domaines de compétence fédéraux qui pourraient servir de fondement à l'adoption de lois fédérales en matière d'environnement sont les suivants: le droit pénal, la pêche en mer et en eau douce, la navigation et les transports, la fiscalité, la réglementation du commerce, le pouvoir de dépenser et le pouvoir global du gouvernement fédéral. Au niveau provincial, la propriété et les droits civils, les questions de nature locale ou privée ainsi que les travaux et les entreprises locales forment trois sphères de compétence qui semblent assez vastes pour permettre de s'attaquer aux problèmes qui surgissent dans le domaine de la législation environnementale.

Dans certains cas, le Parlement fédéral a le pouvoir exclusif de légiférer, tandis que dans d'autres, ce pouvoir appartient aux provinces; dans d'autres cas encore, les compétences du Parlement fédéral et des Assemblées législatives provinciales se chevauchent. Il convient cependant de se rappeler que lorsque des lois provinciales et fédérales se recoupent, la loi provinciale est inapplicable dans la mesure où elle est carrément incompatible avec la loi fédérale.

Au cours des dernières années, par exemple, le Parlement fédéral et toutes les Assemblées législatives provinciales ont promulgué des lois concernant le contrôle de la pollution de l'air et de l'eau. Deux des plus importantes lois fédérales, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique(18) et la Loi sur les ressources en eau du Canada(19) visent, d'une part, à lutter contre la pollution de l'air et de l'eau dans les limites de la compétence fédérale et, d'autre part, à établir un cadre pour la collaboration fédérale-provinciale en cette matière. Certaines provinces ont adopté une loi globale qui traite à la

---

(18) S.C. 1970-71-72, c. 47.

(19) S.R.C. 1970 (1er supplément), c. 5.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

fois de la pollution de l'air et de la pollution de l'eau, alors que d'autres possèdent des lois distinctes à cet égard.

Le paragraphe 33(2) de la Loi sur les pêcheries(20) est un exemple d'une disposition pertinente figurant dans une loi fédérale. Cette disposition interdit à qui que ce soit, y compris une société, de déposer ou de permettre de déposer une "substance délétère" dans les eaux fréquentées par le poisson ou dans un endroit d'où il est probable que pareille substance soit entraînée dans ces eaux. L'expression "substance délétère" est définie explicitement dans la Loi, qui prévoit l'imposition d'une amende à tous ceux qui contreviennent à cette disposition.

L'évolution de la politique canadienne en matière d'environnement a récemment été marquée par le dépôt de trois projets de loi importants. Le projet de loi C-39, intitulé Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, a été adopté par les deux Chambres et a reçu la sanction royale le 26 mars 1987. Cette loi prévoit, entre autres choses, la création d'une Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires.

Le 11 décembre 1986, le ministre fédéral de l'Environnement a présenté le projet de loi C-30, qui prévoit une réforme importante de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Sauf certains changements apportés en 1974, la Loi n'a pas été modifiée de façon notable depuis son adoption en 1930. Parmi les 37 modifications suggérées, des mesures très sévères sont prévues pour contrer le braconnage(21). Un Comité législatif a été créé en janvier 1987 afin d'étudier le projet de loi.

Le 18 décembre 1986, le Ministre a également déposé à la Chambre un avant-projet de loi sur la protection de l'environnement. Rendu public pour fins de consultation, le texte a fait l'objet de multiples réunions à travers le pays. Ces réunions ainsi que les 350 mémoires et

---

(20) S.R.C. 1970, c. F-14.

(21) Environnement Canada, Conserver et protéger: aperçu des modifications à la Loi sur les parcs nationaux, Ottawa, décembre 1986, 6 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

documents reçus par le Ministre ont donné lieu à des recommandations précises visant plus d'une centaine de modifications. En outre, les suggestions formulées par le grand public ont permis d'apporter d'innombrables clarifications au libellé du projet de loi, dont la plupart des dispositions ont été récrites(22).

C'est ainsi que la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) a été déposée à la Chambre le 27 juin 1987. Le projet de loi C-74 vise à assurer la protection complète de l'environnement dans la législation fédérale au Canada. Il reconnaît trois domaines d'intérêt prépondérants: la sauvegarde de l'environnement pour ce qu'il est, la protection de l'environnement à cause de son incidence directe sur la santé et, enfin, la prévention d'effets délétères potentiels de certaines modifications environnementales sur la santé.

La partie fondamentale du texte concerne le contrôle et la réglementation des substances toxiques durant tout leur cycle de vie, c'est-à-dire de la recherche et du développement à l'élimination, en passant par la fabrication, le transport, l'utilisation et l'entreposage. En matière de protection de l'environnement, le projet de loi amalgame les pouvoirs conférés par la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur les contaminants de l'environnement, la partie III de la Loi sur les ressources en eau au Canada, la Loi sur l'immersion de déchets en mer et le paragraphe 6(2) de la Loi sur le ministère de l'Environnement. À noter que les infractions graves à ses dispositions pourraient faire l'objet de poursuites au criminel, la sanction maximale prévue étant l'emprisonnement à vie.

Il faudra réviser certains règlements et en établir de nouveaux conformément au Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation, qui garantit la consultation et la participation du public. La biotechnologie représente un domaine complètement nouveau qui devra être réglementé en vertu de la LCPE. Enfin, en plus de l'évaluation et de la mise à l'essai obligatoires de tous les nouveaux produits

---

(22) Environnement Canada, La Loi canadienne sur la protection de l'environnement: points saillants et étapes de la mise en oeuvre, Ottawa, printemps 1987, p. 6.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

chimiques entrant au Canada, le projet de loi prévoit une évaluation exhaustive des produits chimiques existants(23,24).

En dehors du domaine législatif, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces ont prêté une attention toute particulière à une technique visant à protéger l'environnement, soit le processus d'évaluation environnementale. Le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) a été approuvé par le Cabinet fédéral, à titre de politique, le 20 décembre 1973 et a été modifié par la suite. La procédure régissant l'application de la directive du Cabinet a d'abord été élaborée par le Comité interministériel de l'environnement. En 1975, elle a été publiée sous forme d'un guide, qui a été révisé depuis. Le processus fédéral et la procédure pertinente n'ont pas force de loi. Le processus exige en général que les incidences environnementales et sociales de toute proposition soient examinées en profondeur par les ministères du gouvernement fédéral, et ce, dès les premières étapes de la planification, avant que des décisions irrévocables soient prises. Lorsque des répercussions importantes sont prévues, les propositions sont soumises au ministre de l'Environnement en vue d'un examen public. Chaque examen est effectué par un groupe d'experts constitué à cette fin, qui tient des audiences publiques dans les localités qui seraient touchées par le projet à l'étude. Ce groupe fait rapport au Ministre et ses recommandations peuvent entraîner la modification ou, à l'occasion, le report ou même l'abandon du projet. Il faut signaler que le gouvernement fédéral diffusera d'ici peu un document de travail sur les diverses options qui s'offrent pour améliorer le PEEE. Entre autres choses, le document fera ressortir la nécessité d'éviter le chevauchement actuel des examens publics des projets du gouvernement fédéral(25).

---

(23) Ibid., p. 1-3 et 14-15.

(24) Santé et Bien-être social Canada, "Déclaration de l'honorable Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social", information, Ottawa, 26 juin 1987, 2 p.

(25) Environnement Canada (1987), p. 15.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La centrale nucléaire Lepreau II, au Nouveau-Brunswick, est un exemple d'un important projet examiné par la Commission d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Des audiences publiques ont été tenues en novembre 1984 afin de discuter des répercussions environnementales et sociales de la centrale. Le rapport de la Commission, publié en mai 1985, contenait 39 recommandations visant à réduire au minimum les dangers pour l'environnement.

Un certain nombre de provinces ont également mis en place un processus d'évaluation en matière d'environnement. Le processus prévu par la Loi sur l'évaluation de l'environnement de l'Ontario(26) est l'un des plus importants. Comme dans le cas du processus fédéral, la loi ontarienne prévoit, entre autres, la tenue d'audiences publiques concernant les projets assujettis au processus d'évaluation environnementale.

DOMAINES PARTICULIERS

A. Connaissance, action et réaction

L'examen le plus superficiel de l'état actuel de l'environnement planétaire met en évidence le fait que tous les pays du monde sont actuellement confrontés à des crises qui menacent la stabilité de la biosphère. Cette triste réalité doit être connue et comprise de tous, car l'humanité est tributaire de ses échanges avec l'environnement, dont la qualité a des répercussions sur son propre équilibre. Il est de plus en plus reconnu que ce n'est que par un processus éducatif adéquat que l'on comblera les lacunes en vue d'atteindre une solidarité globale pouvant nous faire échapper à des désastres qui nous menacent tous.

Dans cette perspective, Environnement Canada vient de présenter un premier rapport portant sur l'évolution intégrée des changements environnementaux et de leurs répercussions sur la population canadienne. Intitulé Rapport sur l'état de l'environnement au

---

(26) R.S.O. 1980, c. 140.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada[27], ce document, préparé en collaboration avec Statistique Canada, constitue un répertoire de notre patrimoine ainsi qu'un point de repère pour mesurer les changements, puisqu'il fera l'objet de mises à jour dans l'avenir. À ce premier document s'ajoute la deuxième édition d'un répertoire de statistiques[28] qui porte sur les activités de l'homme concernant la consommation des ressources, la construction et la restructuration des paysages ainsi que la production de déchets, tout en s'attachant aux répercussions de ces activités sur le sol, l'eau et l'air, les plantes et les animaux.

Le Rapport sur l'état de l'environnement au Canada permet de décrire avec précision les tendances et les conditions qui se manifestent dans un territoire aussi vaste et diversifié que celui du Canada. De plus, grâce à l'utilisation du concept "agression-réaction", il devient possible d'évaluer jusqu'à quel point les activités humaines et les facteurs naturels influent sur les conditions environnementales. Cela permet en dernier lieu de relier les effets de l'activité économique aux changements environnementaux. Fait à noter, Environnement Canada offre gratuitement au grand public une magnifique brochure qui résume les points saillants du rapport[29]. Soulignons également qu'Environnement Canada et Statistique Canada ont convenu de mettre en oeuvre un mécanisme de production de rapports permettant de communiquer aux Canadiens des renseignements sur l'état de leur environnement. Un de ces rapports devrait porter sur les concentrations de contaminants dans l'environnement et sur leurs effets. Un

---

(27) Environnement Canada, Rapport sur l'état de l'environnement au Canada, Ottawa, 1986, 273 p.

(28) Environnement Canada, Activité humaine et l'environnement, Ottawa, 1986, 375 p.

(29) Environnement Canada, Survol de l'état de l'environnement au Canada, Ottawa, 1986, 20 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

rapport sur l'état de l'environnement au niveau national sera ainsi publié tous les cinq ans(30).

Un grand nombre de Canadiens pensent que leur environnement se détériore. Parmi les sujets d'inquiétude, les pluies acides et les produits chimiques toxiques figurent en tête de liste. Un sondage mené en 1985 révèle que plus de 90 p. 100 des Canadiens pensent que tous les grands projets à caractère économique devraient avoir été jugés non préjudiciables à l'environnement avant de recevoir le feu vert. D'autre part, selon un autre sondage d'opinion, seulement 18 p. 100 de la population du pays croit que la plupart des industries font suffisamment d'efforts pour informer leurs employés et le public au sujet des produits toxiques qu'elles emploient ou qu'elles fabriquent et des dangers possibles qui y sont associés. Enfin, les deux tiers des Canadiens sont d'avis que les efforts du Canada pour lutter contre les pluies acides sont inadéquats(31).

Les sujets de débats à la Chambre des communes traduisent de plus en plus fidèlement cette grande préoccupation qu'ont désormais les Canadiens à l'égard de leur environnement. Dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, on peut découvrir la transcription de nombreux débats houleux au sujet des meilleures dispositions à prendre en vue de préserver et de favoriser un environnement sain et productif. Des thèmes tels que la pollution atmosphérique, le transport des substances dangereuses, les sites d'enfouissement, le rejet des substances toxiques dans les cours d'eau, l'utilisation de pesticides chimiques et bien d'autres encore ont, au cours des dernières années, obligé le gouvernement à adopter des mesures de lutte contre la pollution et de protection des ressources naturelles et de l'environnement.

C'est ainsi qu'une entente a été conclue entre les sept provinces de l'Est du pays sur l'établissement d'un calendrier de réduction des émissions d'anhydride sulfureux (SO_2) pour atteindre un objectif de 2,3

---

(30) Environnement Canada, "Environnement Canada et Statistique Canada s'entendent pour la production de rapports sur l'état de l'environnement", communiqué conjoint, Ottawa, 29 juin 1987, 2 p.

(31) Environnement Canada (1986), Survol de l'état de l'environnement au Canada, p. 20.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

millions de tonnes d'ici 1994. Une politique de lutte contre les pluies acides, accompagnée d'un plan d'action global, a été approuvée par le Cabinet en mars 1985. En plus de chercher à réduire de 50 p. 100, d'ici 1994, ses émissions de SO_2, le Canada a adopté des normes plus rigoureuses pour les voitures en vue de réduire de 45 p. 100 les émissions d'oxyde d'azote en provenance des automobiles produites à partir de 1988; ces émissions constituent une autre source importante de pluies acides(32). Au mois de mai 1987, le gouvernement canadien a déposé un document de synthèse au Groupe consultatif bilatéral sur les pluies acides. Contenant des éléments d'une entente bilatérale possible sur le sujet, le document précise que pour être acceptable au Canada, l'accord doit prévoir des objectifs et des délais bien définis visant la réduction des pluies acides. C'est ainsi que d'ici 1994, le gouvernement canadien désire que la quantité de SO_2 déversée par les États-Unis au Canada soit réduite à 2 millions de tonnes métriques(33).

De nombreuses mesures ont été prises récemment afin de réduire l'incidence des produits chimiques toxiques sur l'environnement et la santé. Signalons notamment l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1987, du nouveau règlement fédéral sur la teneur en plomb de l'essence, grâce auquel les émissions de plomb diminueront, d'ici l'an 2000, de 95 p. 100 par rapport au record de tous les temps enregistré en 1973, soit 14 360 tonnes. En outre, Environnement Canada a l'intention d'amener l'élimination complète du plomb dans l'essence d'ici le 31 décembre 1992(34).

En outre, de nouvelles dispositions ont été prises récemment en ce qui concerne l'utilisation des BPC et leur déversement dans l'environnement; la mise sur pied d'un Programme national d'essai et

---

(32) Environnement Canada, Rapport annuel 1984-1985, Ottawa, 1986, p. 6.

(33) Environnement Canada, "Déclaration à la presse au sujet de la réunion du groupe de travail canado-américain oeuvrant à la rédaction d'un accord sur les pluies acides", communiqué, Ottawa, 30 juillet 1987, 2 p.

(34) Environnement Canada, "Bonnes nouvelles sur la pollution atmosphérique", communiqué, 31 juillet 1986, 3 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'évaluation des incinérateurs d'ordures ménagères; l'établissement de nouveaux règlements régissant le transport des produits chimiques; l'élaboration d'un plan d'action sur les dioxines; et la création d'un Groupe de travail sur les produits chimiques toxiques au sein du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement.

De nouvelles ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux témoignent de l'acuité de certains problèmes et de l'importance accordée à la recherche de solutions appropriées. À titre d'exemple, mentionnons la signature d'une entente entre le Canada et l'Ontario qui prévoit des fonds pour la recherche et la dépollution des Grands lacs(35). Par ailleurs, en vue de créer un réseau national de surveillance de la qualité de l'eau, les provinces et les territoires ont été invités à mettre au point des ententes en ce domaine avec le gouvernement fédéral. Jusqu'à présent, des ententes ont été signées avec le Québec en 1984, la Colombie-Britannique en 1985 et Terre-Neuve en 1986(36).

Outre la question des pluies acides, problème pour lequel le Canada et les États-Unis ont nommé des envoyés spéciaux en vue d'élaborer des solutions communes, le dossier des Grands lacs et de la rivière Niagara oblige les deux gouvernements fédéraux ainsi que ceux de l'Ontario et de l'État de New York à poursuivre des travaux multilatéraux afin de réduire la présence des produits toxiques dans ces étendues d'eau(37). Ainsi, l'élaboration d'un plan de gestion des produits toxiques de la Niagara a récemment conduit à la signature d'une entente entre les parties concernées. La déclaration d'intention qui rend officiel le plan de gestion engage les participants à réduire de 50 p. 100, d'ici 1996, la

---

(35) Environnement Canada, "Le Canada et l'Ontario signent une nouvelle entente sur les Grands lacs", communiqué conjoint, 6 mars 1986, 2 p.

(36) Environnement Canada, "Signature de l'entente Canada - Terre-Neuve sur la surveillance de la qualité de l'eau", communiqué conjoint, 29 avril 1986, 2 p.

(37) Environnement Canada, "Communiqué conjoint sur le nettoyage de la rivière Niagara", 14 mai 1986, 3 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

quantité de substances toxiques persistantes déversées des deux côtés de la Niagara(38).

En ce qui a trait à la protection de la qualité des eaux marines, il existe au Canada des dispositions légales qui protègent ce milieu physique ainsi que les ressources halieutiques qui y habitent. Ainsi, outre la Loi sur les pêcheries(39), qui confère au ministère des Pêches et des Océans l'autorité de protéger les stocks de poisson et leur habitat, la Loi sur l'immersion de déchets en mer (LIEM)(40), adoptée par le Parlement canadien en 1975, engage le Canada à respecter la Convention de Londres sur l'immersion des déchets (CLID) et témoigne de son intérêt pour la sauvegarde du milieu marin. En vertu de la CLID et de la LIEM, le Canada s'engage à prendre des mesures pour prévenir la pollution marine causée par l'immersion des déchets et à combattre activement toutes les sources de pollution marine. La principale disposition de la LIEM est que toute immersion doit être conforme aux conditions d'un permis. La Loi interdit aussi l'élimination de certaines substances, sauf dans des conditions particulières (énumérées dans son annexe I). Un certain nombre d'autres substances sont considérées à usage restreint, et leur rejet dans l'environnement marin exige des soins particuliers (annexe II de la Loi). Il est à noter que des 139 permis qui ont été délivrés et dont on s'est prévalu en 1984, 115 concernaient l'immersion de déblais de dragage(41).

À titre de pays signataire de la Convention sur le droit de la mer, le Canada a accepté des obligations dans le domaine de la qualité de l'environnement marin, à savoir: adopter des lois compatibles avec les normes internationales; encourager les organisations internationales régionales et travailler à la préparation de nouvelles conventions plus

---

(38) Environnement Canada, "Signature d'une entente pour dépolluer la Niagara", communiqué conjoint, 4 février 1987, 2 p.

(39) S.R.C. 1970, c. F-14.

(40) S.C. 1975, c. 55.

(41) Environnement Canada, Gardons l'océan propre: rapport annuel 1984-1985 de la Loi sur l'immersion de déchets en mer, Ottawa, 1986, 28 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

précises; encourager la recherche scientifique sur le milieu marin; assurer le suivi et l'évaluation des activités pertinentes et faire respecter la Convention. En fait,

> chacune de ces obligations ajoute à la tâche des mécanismes de protection de l'environnement marin que le Canada a mis en place sur le plan intérieur. Par exemple, le PNUE [Programme des Nations Unies pour l'environnement] a parrainé un groupe de travail multilatéral qui s'est réuni à Montréal en avril 1985, afin d'étudier les lignes directrices sur la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine terrestre. En plus d'être l'hôte de la réunion, le Canada a préparé la documentation technique de base, entièrement nouvelle.
>
> À la suite de ces initiatives du Canada, les "Lignes directrices de Montréal" ont été préparées; le PNUE les a approuvées ultérieurement, à Nairobi, au Kenya. Les gouvernements y trouveront un cadre à partir duquel ils pourront formuler des lois et conclure des ententes bilatérales, régionales et multilatérales pour la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine terrestre. Les lignes directrices contiennent également un ensemble de stratégies et de mécanismes de lutte contre la pollution fondé à la fois sur l'utilisation des ressources et sur les objectifs environnementaux(42).

B. Activités internationales du Canada

1. L'information: un élément clé

Le Canada apporte sa contribution à bon nombre d'organisations et de programmes internationaux visant à préserver, à protéger et à aménager les ressources de la planète. Ainsi en est-il du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et de l'Association internationale des ressources en eau. Signataire de nombreuses conventions internationales, dont la Convention pour le patrimoine mondial, culturel et naturel, le Canada a conclu maintes ententes bilatérales avec différents

---

(42) Environnement Canada, Survivre dans un monde menacé, présentation du peuple canadien à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Ottawa, mai 1986, p. 23.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

pays en matière de coopération au sujet de la gestion des ressources naturelles.

Au cours des mois de mai et juin 1986, le Canada a été l'hôte de trois conférences majeures sur l'environnement. Ainsi, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Conférence sur la Stratégie mondiale de la conservation et la Troisième Conférence sur le destin de la Terre ont tour à tour souligné l'interdépendance des pays quant au maintien de la qualité de leur milieu de vie, et l'importance d'intégrer l'élément environnemental dans les politiques de développement. Comme le ministre canadien de l'Environnement le mentionnait dans une allocution devant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Canada reconnaît l'importance de la diligence et de la prévention en matière d'environnement. À cet égard, le ministre a recommandé que "la Commission mondiale sur l'environnement et le développement propose un mécanisme par lequel les pays pourraient, en permanence, partager leurs connaissances sur la planète, ainsi que leurs lignes de conduite et méthodes de règlement des problèmes(43)".

Dans cette perspective, il est important de souligner les efforts du Canada en vue de relever les défis résultant de la pollution chimique dans le monde. La communauté internationale a déjà reconnu la nécessité, pour les pays exportateurs, d'avertir les pays importateurs de l'expédition imminente de substances qui sont interdites ou sévèrement limitées dans le pays exportateur. Le but de l'échange d'information est de permettre aux pays importateurs de prendre des décisions en toute connaissance de cause et en temps opportun sur la réglementation d'un produit chimique particulier. En qualité d'importateur et d'exportateur de produits chimiques, le Canada est intéressé à un tel échange d'information et participe aux travaux d'un certain nombre d'organisations internationales qui examinent le sujet. En outre, le ministère des Affaires extérieures a publié en avril 1984 une directive concernant l'expédition à l'étranger d'aliments, de médicaments, de cosmétiques et de

---

(43) Environnement Canada, "Notes pour une allocution de l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement, devant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement", Ottawa, 26 mai 1986, p. 19.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

dispositifs médicaux ou émetteurs de rayonnements qui peuvent être dangereux.

Sur le plan international, l'Organisation de coopération de développement économiques (OCDE) a joué un rôle de premier plan dans le secteur des avis d'exportation et de l'échange d'information et, en avril 1984, a adopté une recommandation encourageant les pays membres à échanger de l'information en s'inspirant d'une série de principes directeurs. Le Canada appuie la recommandation de l'OCDE; aussi notre pays doit-il s'assurer de l'existence d'une législation appropriée qui garantira aux pays importateurs des avis adéquats pour l'exportation de produits qui sont interdits ou sévèrement limités au Canada aux fins de protection de la santé humaine et de l'environnement. C'est ainsi que des travaux sont en cours en vue de modifier la Loi sur les contaminants de l'environnement pour que le ministère de l'Environnement puisse appliquer les recommandations du Conseil de l'OCDE(44).

2. Les pays en développement

Plusieurs recommandations émises lors de la Conférence interparlementaire sur l'environnement de Nairobi avaient trait aux difficultés auxquelles les pays en développement sont confrontés en matière d'environnement. La désertification, la perte de sols, le déboisement et l'eau potable ont notamment retenu beaucoup d'attention.

La plupart des programmes du gouvernement canadien en matière d'aide internationale relèvent de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)(45). Depuis sa mise sur pied en 1968, l'ACDI a accordé beaucoup d'importance aux questions touchant l'environnement et le développement, et ce dans le cadre de ses programmes bilatéraux (de gouvernement à gouvernement), de ses programmes multilatéraux (aide à des organismes internationaux), de ses programmes spéciaux (aide à des

---

(44) Environnement Canada, Projet de modification de la Loi sur les contaminants de l'environnement: rapport du groupe d'étude sur les avis d'exportation, rapport non publié de la Direction des produits chimiques commerciaux, Ottawa, août 1984, 25 p.

(45) Agence canadienne de développement international, "Environnement", Développement, Hull, numéro spécial, juin 1986, 50 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

organisations non gouvernementales et institutionnelles) et de ses programmes de coopération avec le monde des affaires.

Au cours des dernières années, l'ACDI a mis en branle un nombre croissant de projets visant à améliorer l'environnement pour assurer la conservation, la protection et l'aménagement des ressources naturelles. À titre d'exemple, plus de la moitié des projets dans le domaine de la foresterie comportent un volet sur l'environnement, et la plupart des projets de développement rural intégré prévoient des mesures de reboisement.

L'ACDI a de plus désigné le perfectionnement des ressources humaines comme l'une des priorités de son programme d'assistance, les autres priorités étant l'agriculture (y compris les pêches et les forêts) et l'énergie. Le programme canadien d'assistance au secteur agricole vise à accroître le développement agricole et la sécurité alimentaire des pays du Tiers-Monde. Les principaux domaines d'intervention comprennent la formation, le transfert de techniques d'aridoculture, la gestion du bétail, la recherche, le contrôle des maladies et des insectes, l'approvisionnement en semences, l'entreposage des grains, le développement des terres et de l'eau, y compris l'irrigation et le drainage, ainsi que la transformation et la conservation des produits agricoles.

Le programme canadien d'assistance au secteur des pêches est réalisé à plus de 80 p. 100 dans le cadre des programmes bilatéraux et des programmes spéciaux de l'Agence. Le programme bilatéral de l'ACDI porte surtout sur la gestion des ressources, l'aquiculture, la transformation, la distribution et la mise en marché ainsi que la formation. À noter que l'ACDI met l'accent sur des entreprises de pêche à petite échelle. Cela va d'ailleurs dans le sens de la Charte mondiale des pêches, qui a été adoptée lors de la dernière Conférence internationale sur la gestion des pêches et d'après laquelle le développement d'industries de pêche de petite envergure est le meilleur moyen d'améliorer la situation socio-économique des communautés locales.

Pour sa part, le programme canadien d'assistance au secteur forestier répond lui aussi à des préoccupations d'ordre environnemental. C'est ainsi que des 107 projets bilatéraux de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

développement des forêts mis en oeuvre par l'ACDI jusqu'en 1984, 60 p. 100 étaient axés sur la production soutenue des ressources forestières, le reste mettant l'accent sur l'exploitation et l'utilisation rationnelle des forêts. La plupart des projets de l'ACDI dans le domaine forestier visent à résoudre certains problèmes environnementaux, depuis le reboisement au Sahel jusqu'au réaménagement des bassins hydrographiques en Asie et en Amérique latine. Contrer la baisse de productivité des forêts et la dégradation du sol exige une approche multiple fondée sur un programme durable. C'est dans cette perspective que l'ACDI a passé en revue ses lignes directrices sur les forêts en 1983-1984. Cet examen a permis la l'élaboration d'une stratégie dans le secteur des forêts pour l'an 2000, afin d'aider les pays en développement à gérer de façon efficace leurs ressources forestières, de favoriser l'utilisation rationnelle des forêts et de créer de nouvelles ressources forestières.

Le programme canadien d'assistance au secteur de l'eau est en place afin d'aider les pays en développement à exploiter et à utiliser les ressources hydriques dans plusieurs domaines, dont l'aménagement des ouvrages, la gestion des ressources en eau, l'exploitation et l'entretien des installations, la formation, l'irrigation, l'approvisionnement et l'assainissement. L'ACDI accorde beaucoup d'importance aux projets d'aménagement des eaux, car ils sont liés au développement de l'agriculture, de l'énergie et des ressources humaines, trois secteurs prioritaires de l'Agence.

Enfin, il est important de souligner que l'ACDI travaille actuellement à réviser les lignes directrices de ses politiques en matière d'environnement et de développement pour accroître ses capacités d'évaluation et d'aide relativement aux projets valables du point de vue de l'environnement(46).

---

(46) Agence canadienne de développement international, Environnemental Assessment Framework: General Description, Hull, 1er mai 1986, 15 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. L'aide au continent africain

Au cours de l'année 1985, le Canada a instauré un nouveau programme d'assistance bilatérale aux pays du Sahel. Véritable stratégie d'intervention axée sur un objectif central, le rétablissement de l'équilibre socio-écologique au Sahel, le programme a été conçu de façon à soutenir les efforts des pays de cette région qui travaillent au redressement de leur productivité agricole. Les trois thèmes d'intervention, soit la stabilisation du couvert végétal, l'équilibre alimentaire et le développement énergétique, aideront à accroître la production vivrière, à améliorer l'alimentation des plus pauvres, à lutter contre les maladies culturales, à assurer l'autosuffisance alimentaire et l'équilibre nutritionnel en milieu rural et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables(47).

Par ailleurs, le 6 mai 1986, la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Vézina, a annoncé l'initiative Afrique 2000, qui constitue une série d'engagements que le gouvernement canadien prendra pour répondre aux besoins des pays africains au cours des quinze prochaines années. Afrique 2000 couvre trois grands axes: le partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, la réorientation des politiques d'aide au développement ainsi que la concertation internationale. Un fonds spécial de 150 millions de dollars, réparti sur cinq ans, sera consacré à cette initiative et s'ajoutera aux crédits affectés à l'Afrique, qui totaliseront plus de 900 millions de dollars pour la seule année 1986-1987. L'agriculture, la reforestation et la sécurité alimentaire constituent les priorités des projets de développement. L'ACDI espère ainsi mettre en marche 2 000 petits projets d'ici la fin de 1987(48).

---

(47) Agence canadienne de développement international, Une solution à long terme pour le Sahel: l'assistance bilatérale canadienne, Hull, juin 1985, 28 p.

(48) Agence canadienne de développement international, "Déclaration de l'honorable Monique Vézina, ministre des relations extérieures, à l'occasion du lancement de l'initiative Afrique 2000 à la Chambre des communes", Ottawa, 6 mai 1986, 7 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Lors d'une session extraordinaire des Nations Unies sur la crise économique en Afrique, Mme Vézina a proposé l'établissement d'un mécanisme multilatéral (création de "Réseau Afrique 2000" sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement) pour mettre à la disposition des communautés africaines les fonds et l'expertise technique nécessaires à la réalisation de projets qu'elles auront choisis elles-mêmes et qui répondront à leurs besoins dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de la production alimentaire. Le Canada est disposé à consacrer 20 millions de dollars pour cinq ans à ce nouveau mécanisme, dès qu'il aura été créé. Cette initiative s'ajoute à l'annonce d'un moratoire initial de cinq ans sur le remboursement des prêts (700 millions de dollars) accordés aux pays africains en vue de contribuer à leur développement(49).

Toutes ces initiatives du gouvernement canadien vont dans le sens des recommandations émises lors de la Conférence sur l'environnement de Nairobi, en vue de mener à bien l'importante lutte contre la désertification, le déboisement et les pertes de sol dans les pays en développement.

C. Conservation des ressources biologiques et de leur diversité (50)

La Stratégie mondiale de la conservation (SMC) représente un consensus global sur le rôle de la conservation dans le développement mondial. Son but est de sensibiliser les dirigeants et les décideurs de tous les pays aux pressions toujours plus dangereuses exercées sur la biosphère, pour les convaincre que la vie elle-même et le maintien de la prospérité économique dépendent de la biosphère et d'une sage utilisation de ses ressources. Le SMC s'articule autour de trois objectifs principaux:

---

(49) Agence canadienne de développement international, "Déclaration de l'honorable Monique Vézina, ministre des Relations extérieures, à la session extraordinaire des Nations Unies sur la crise économique en Afrique", New York, 27 mai 1986, 7 p.

(50) D.F.W. Pollard et M.R. McKechnie, Stratégie mondiale de la conservation-Canada: rapport sur les réalisations dans le domaine de la conservation, Ottawa, Environnement Canada, mai 1986, 72 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

maintenir les procesus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie, préserver la diversité génétique et veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Le Canada ne s'est pas encore doté d'une stratégie de conservation nationale unifiée. Cependant, conformément à une longue tradition de respect de la nature, le gouvernement fédéral a élaboré des politiques et des stratégies particulières pour certains secteurs des ressources naturelles (pêches, forêts, agriculture, etc.), ainsi que des stratégies multisectorielles aux niveaux national et subnational. Certaines des ces stratégies ont été préparées en fonction des trois objectifs de la SMC. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont aussi été prises par les provinces et les territoires. Le Québec, par exemple, a préparé en 1986 un énoncé général qui constitue un compte rendu détaillé des politiques, programmes et réalisations de la province dans le cadre de la SMC. Pour sa part, en 1985, le gouvernement de l'Ontario a donné son appui financier au Conseil de conservation de l'Ontario pour qu'il examine les politiques et les programmes de la province en matière de développement et de conservation, à l'aide des objectifs de la SMC, et qu'il formule des recommandations.

Le Canada n'a pas encore d'organisme national chargé d'élaborer des politiques en matière de conservation du sol et de l'eau. Toutefois, le Comité sénatorial de l'agriculture, des pêches et des forêts a déjà indiqué, dans son rapport intitulé Nos sols dégradés (1984), la nécessité de créer pareil organisme. En ce qui a trait aux régions nordiques, le gouvernement du Canada a établi le cadre d'une politique globale de conservation et une stratégie de mise en oeuvre de cette politique. De plus, des progrès ont été réalisés en vue d'établir un réseau de zones protégées afin de préserver certaines espèces et leur habitat ainsi que des écosystèmes uniques et représentatifs. Enfin, d'autres zones d'intérêt national et international sont désormais reconnues.

D'autres travaux importants ont été récemment entrepris en matière de conservation. Ainsi, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Groupe de travail sur les terres humides du Comité canadien

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

de la classification écologique du territoire a établi et mis en oeuvre une classification nationale des terres humides. Grâce aux inventaires, les gestionnaires des ressources peuvent désormais évaluer et contrôler les changements que subissent les terres humides et établir des stratégies et des politiques. Par ailleurs, Habitat faunique Canada a été créé en 1984 à titre d'organisme privé sans but lucratif chargé de préserver tous les types d'habitats fauniques. La fondation est en mesure de mettre son savoir-faire et ses services de planification et de coordination à la disposition des organismes oeuvrant dans le domaine de la conservation des terres humides, de faire des recherches et d'acquérir des terres humides. Soulignons également qu'Environnement Canada et le Fish and Wildlife Service des États-Unis ont élaboré un plan nord-américain de gestion de la sauvagine qui vise à assurer, de 1986 à l'an 2000, la conservation de la sauvagine du continent et de ses habitats en terres humides.

Comme autre exemple d'initiatives récentes prises par le gouvernement canadien en matière de conservation du milieu, mentionnons qu'en 1985, le ministère des Pêches et des Océans a proposé une politique concernant la gestion de l'habitat du poisson, dont dépendent les ressources halieutiques du pays(51). D'autre part, au cours de l'été 1987, la ville d'Ottawa a accueilli une conférence internationale sur le commerce de la faune et de la flore. En effet, pour la première fois, la réunion générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a eu lieu en Amérique du Nord. La CITES règlemente le commerce international de plus de 2 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages. Au Canada, ses règlements relèvent du Service canadien de la faune et sont mis en application par la douane selon la Loi sur les licences d'exportation et d'importation(52). Enfin, signalons qu'un accord canado-américain pour la protection de la harde de caribous de la Porcupine a été signé en juillet 1987. Fruit

---

(51) Pêches et Océans Canada, Politique et procédures proposées pour la gestion de l'habitat du poisson, Ottawa, 31 mai 1985, 29 p.

(52) Environnement Canada, "Le Canada accueille une conférence internationale sur le commerce de la faune et de la flore", communiqué, Ottawa, 9 juillet 1987, 2 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'un travail de plus d'une décennie, cet accord porte sur la plus importante harde de caribous du monde, formée de 180 000 bêtes(53).

D. Commission mondiale sur l'environnement et le développement

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement est un organisme indépendant constitué en 1983 dans le but d'examiner les problèmes cruciaux touchant l'environnement et le développement et de proposer à la communauté mondiale de nouvelles solutions à ces problèmes. Par la résolution 38/161, l'Assemblée générale des Nations Unies avait accueilli favorablement la création de la Commission.

La présidente, Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège, et le vice-président, M. Mansour Khalid, ancien ministre des Affaires étrangères du Soudan, ont procédé au choix des membres de la Commission parmi un ensemble de personnalités politiques et de chefs de file dans les domaines de l'environnement et du développement provenant des quatre coins du monde. Parmi les 22 membres de la Commission, M. Maurice F. Strong, ancien coordonnateur en chef du Bureau des mesures d'urgence de l'ONU en Afrique, et M. Jim MacNeill, secrétaire général et membre en droit de la Commission, sont du Canada.

Afin de mener à bien sa tâche, la Commission a sollicité l'opinion et l'appui des gouvernements, des organisations internationales et non gouvernementales, du milieu des affaires et de la collectivité scientifique ainsi que du grand public. Elle a tenu des réunions officielles et des audiences publiques dans les cinq continents: à Djakarta en Indonésie (mars 1985); à Oslo en Norvège (juin 1985); à Sao Paulo et Brasilia au Brésil (octobre-novembre 1985); à Vancouver, Edmonton, Toronto, Ottawa, Halifax et Québec au Canada (mai 1986); à Harare au Zimbabwe (septembre 1986); à Nairobi au Kenya (septembre 1986); à Moscou en URSS (décembre 1986); et à Tokyo au Japon (février 1987).

---

(53) Gouvernement du Canada, "Accord canado-américain pour la protection de la harde de caribous de la Porcupine", communiqué, Ottawa, 17 juillet 1987, 2 p.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Au-delà de 500 mémoires totalisant plus de 10 000 pages ont été déposés devant les membres de la Commission. Notons également que pour accroître ses sources d'informations et de conseils, la Commission a constitué un groupe de conseillers spéciaux chargés de l'aider ainsi que des comités d'experts de renom pour la conseiller au sujet de trois domaines clés: l'énergie, l'industrie et la sécurité alimentaire.

Le rapport final de 383 pages a été présenté à Londres, le 27 avril 1987, par Mme Gro Harlem Brundtland(54). Par l'entremise, entre autres, du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, le Canada est en train de préparer sa réponse au rapport. Celui-ci a fait l'objet d'une attention particulière lors des travaux de la Chambre des communes du 15 mai 1987(55). Les parlementaires ont alors bel et bien reconnu l'importance d'appuyer et de promouvoir l'esprit et les recommandations du rapport, et ils ont admis que le concept de développement durable amène à privilégier une approche globale, centrée sur les écosystèmes aux niveaux régional, national et mondial.

Les résultats des débats publics et des plaidoyers sur le rapport pourront être présentés au cours d'un débat spécial qui sera tenu lors de la 42e séance de l'Assemblée générale des Nations Unies, au mois d'octobre de cette année. Pour que se réalisent les changements nécessaires dans les attitudes, les politiques et les institutions, la Commission désire que l'Assemblée générale des Nations Unies transforme le rapport en un programme d'action pour un développement durable. Soulignant l'importance d'agir dès maintenant, les commissaires concluent leur rapport par l'affirmation sans équivoque que voici:

---

(54) Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Gro Harlem Brundtland, présidente), Notre avenir à tous, Londres, avril 1987, 383 p.

(55) Canada, Chambre des communes, Débats, 2e session, 33e législature, vol. 129, n° 122, 15 mai 1987, p. 6152-6176.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

> Nous partageons tous la conviction que la sécurité, le bien-être et la survie des habitants de notre planète dépendant de cette réforme, et que celle-ci doit se faire sans attendre(56).

CONCLUSION

Au même titre que tous les citoyens du pays, les parlementaires canadiens sont de plus en plus conscients d'une réalité que nous ne pouvons guère oublier: nous sommes tributaires de nos échanges avec l'environnement, dont la qualité retentit sur notre propre équilibre. Lors de son discours à la session d'organisation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la présidente, Mme Gro Harlem Brundtland, l'a fait ressortir avec justesse:

> Le monde se rétricit rapidement. Nous partageons tous l'économie d'un seul monde et l'environnement de ce monde, qui est la base de son économie présente et future, qui est l'enjeu du développement mondial et de conditions de vie humaines décentes et dignes. Nous devons apprendre à penser en termes globaux et à long terme. Aucune région, aucune nation ne peut s'isoler du reste du monde. Chacun partage la responsabilité d'un avenir commun(57).

Cet avenir sera mieux assuré lorsque nous saurons prévoir les problèmes et reconnaître que sans l'environnement, notre économie ne peut se soutenir. En fait, l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles d'aménagement et dans la mise en valeur des ressources est à la fois prioritaire et primordiale. Tenir compte de la capacité du milieu dans nos projets de développement et veiller à renouveler nos instruments de surveillance et d'intervention sont deux conditions essentielles au maintien et à la protection d'un environnement sain et diversifié. Déjà, nous avons commencé à payer pour notre manque de prévoyance et notre incurie. Aussi faut-il désormais nous attaquer avec vigueur au rétablissement de ce qui peut être sauvé ainsi qu'à la

---

(56) Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987), p. 368.

(57) Commission mondiale sur l'environnement et le développement, information, Genève, mai 1984, p. 3.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

prévention d'autres dommages éventuels. La notion de crime contre l'environnement doit continuer à faire son chemin(58).

Les pages qui précèdent témoignent d'efforts tangibles entrepris en vue de protéger et de conserver les ressources naturelles du Canada et d'ailleurs. Cependant, il semble que ce dont nous avons actuellement besoin, c'est d'un programme concerté de mesures de conservation qui tire profit des résultats acquis. Au Canada, le ministre fédéral de l'Environnement reconnaît lui-même qu'avec 24 ministères et organismes fédéraux appliquant 57 lois touchant l'environnement et, par surcroît, avec 97 lois provinciales en la matière, "on se retrouve avec un fouillis de directives et de règlements qui ne profitent à personne, si ce n'est aux pollueurs(59)".

Dans la même veine, il semble opportun de reprendre les propos d'un important rapport d'Environnement Canada, qui souligne les défis futurs de la façon qui suit:

> Comme nous l'avons déjà mentionné, le Canada n'a pas de stratégie nationale en matière de conservation. La profusion de politiques et de stratégies touchant les ressources, le grand nombre de politiques et programmes nationaux et subnationaux ainsi que l'apparition de problèmes multisectoriels importants, dont certains sont d'intérêt international, indiquent qu'une stratégie nationale devrait être envisagée. L'argumentation en faveur de l'établissement d'une telle stratégie est appuyée par le rôle prépondérant, souvent exemplaire et non sollicité, que le Canada joue dans les affaires internationales de conservation en assumant une part de la recherche scientifique et de l'information technologique et par le truchement de programmes d'aide bilatérale et multilatérale et de conventions internationales. Nous ne pouvons pas recommander de façon convaincante des démarches rationnelles, mais difficiles à entreprendre pour d'autres pays, si nous ne pouvons nous offrir en exemple; il nous

---

(58) Pour en savoir plus sur le sujet, consulter: Commission de réforme du droit du Canada, Les crimes contre l'environnement, document de travail n° 44, Ottawa, 1985, 85 p.

(59) Canada, ministère de l'Environnement, "Notes d'allocution de l'honorable Tom McMillan devant la section nationale du droit de l'environnement de l'Association du barreau canadien", Toronto, 26 janvier 1987, p. 1-2.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

> faut déterminer si la Stratégie mondiale de la conservation représente un modèle acceptable pour une stratégie nationale canadienne. C'est une question qui nous intéresse tous. Comme cette stratégie canadienne touchera nécessairement tous les éléments de la société, la décision concernant la prochaine étape devrait faire appel à la participation du public et faire l'objet d'un examen public complet(60).

Au-delà de toute discussion sur ses modèles de mise en oeuvre, on peut considérer que le développement est plus que jamais tributaire d'une gigantesque transformation sociale. Il faut canaliser cette transformation, qui de toute manière s'impose d'elle-même, et l'orienter vers un schème d'action viable pour l'humanité. Aussi, par l'entremise de tribunes internationales comme l'Union interparlementaire(61), les parlementaires du monde entier ont désormais la possibilité, voire même le devoir, de travailler à l'établissement et à la mise en application d'un code international d'éthique environnementale. Les Canadiens doivent appuyer une telle démarche et devenir des leaders dans ce domaine; cependant, cela ne pourra être possible que dans la mesure où le Canada saura donner l'exemple et prendre l'initiative à l'intérieur de ses propres frontières.

---

(60) Pollard et McKechnie (1986), p. 66.

(61) À noter qu'un Comité ad hoc chargé d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de 1984 s'est réuni au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi, du 23 au 25 février 1987. Le Canada était alors l'un des 25 pays représentés. Suite à cette réunion, le groupe canadien de l'Union interparlementaire a publié un intéressant rapport intitulé Rapport du comité ad hoc chargé d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence interparlementaire sur l'environnement.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Agence canadienne de développement international. "Déclaration de l'honorable Monique Vézina, ministre des relations extérieures, à l'occasion du lancement de l'initiative Afrique 2000 à la Chambre des communes". Ottawa, 6 mai 1986. 7 p.

Chambre des communes, Sous-comité sur les pluies acides (Ronald Irwin, président). Le temps perdu. Ottawa, 1984. 74 p.

Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et des forêts (Lorne Greenaway, président). Ressources et industries forestières de l'est du Canada. Ottawa, juin 1986. 125 p.

Comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux (Peter H. Pearse, président). Vers un renouveau. Ottawa, septembre 1985. 259 p.

Commission de réforme du droit du Canada. Les crimes contre l'environnement. Document de travail n° 44. Ottawa, 1985. 85 p.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Gro Harlem Brundtland, présidente). Notre avenir à tous. Londres, avril 1987. 383 p.

Environnement Canada. Activité humaine et l'environnement. Ottawa, 1986. 375 p.

Environnement Canada. "Notes pour une allocution de l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement, devant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement". Ottawa, 26 mai 1986. 23 p.

Environnement Canada. Rapport sur l'état de l'environnement au Canada. Ottawa, 1986. 273 p.

Environnement Canada. Survivre dans un monde menacé. Présentation du peuple canadien à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ottawa, mai 1986. 37 p.

Pollard, D.F.W. et M.R. McKechnie. Stratégie mondiale de la conservation-Canada: rapport sur les réalisations dans le domaine de la conservation. Ottawa, Environnement Canada, mai 1986. 72 p.